



de l'Enseignement  
et de l'Éducation permanente asbl

rue De Lengentier 1A  
1000 Bruxelles  
Tél 02 / 511 25 87  
[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

Étude réalisée par

Patrick Hullebroeck,  
Directeur de la Ligue

Éditeur responsable  
**Guy Vlaeminck**  
rue De Lengentier 1A  
1000 Bruxelles  
Tél 02 / 511 25 87

# Le chœur de la cohésion sociale



SALEMI

RETOUR CRITIQUE SUR L'ACTION

# étude

Décembre 2006

*Nous remercions*

*Monsieur Philippe Moureaux, bourgmestre de la commune de Molenbeek et l'équipe communale de la CLES,*

*Mesdames Karine Chave, Morgane Le Foulgoc, Catherine Proano-Garcia et Anne Robert qui ont participé activement au projet « chorale » à l'école 7 de Molenbeek,*

*Et le comité de lecture constitué de Madame Valérie Silberberg, Monsieur Olivier Bonny et Madame Cécile Van Ouytsel.*

Cette étude est dédiée à Madame Herings, directrice de l'école communale n°7 de Molenbeek qui termine sa carrière professionnelle en juin 2007.

L'étude a été réalisée par Patrick Hullebroeck.

Karine Chave a effectué les recherches pour restituer l'historique de la chorale et co-signé le chapitre IV.

## **TABLES DES MATIERES**

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : Repères théoriques sur la cohésion et la fragmentation sociales.....	2
a) La théorie de la cohésion sociale de Jean-Daniel Reynaud	3
b) La cohésion sociale à l'épreuve du communautarisme et de la dérégulation économique d'après Alain Touraine.....	4
c) La critique du mépris dans la société contemporaine, par Axel Honneth.....	7
CHAPITRE II : La cohésion sociale en Région bruxelloise, ou comment distinguer, lier, harmoniser.....	10
1) Distinguer.....	10
2) Lier.....	12
a) Les facteurs socioéconomiques.....	12
- Le territoire.....	13
- Les données socioéconomiques.....	14
b) Les facteurs culturels.....	19
3) Harmoniser.....	21
CHAPITRE III : Le décret relatif à la cohésion sociale adopté par la Commission communautaire française le 30 avril 2004.....	24
Introduction.....	24
La définition de la cohésion sociale et ses trois niveaux.....	24
CHAPITRE IV : Le cœur de la cohésion sociale.....	28
a) Introduction.....	28
b) Le récit d'une expérience.....	29
c) Analyse.....	31
1. La constitution du groupe.....	31
2. L'enjeu de la réciprocité.....	32
3. De l'individuel au collectif.....	33
4. L'enjeu de l'émancipation de sujets « auteurs de leur vie ».....	33
5. Le processus de l'émancipation.....	34
6. La négociation de la règle sociale.....	35
CONCLUSION.....	38
BIBLIOGRAPHIE.....	39

## **INTRODUCTION**

La présente étude a pour objet d'examiner la problématique de la cohésion sociale en Région bruxelloise à travers un retour critique sur une expérience réalisée par la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente dans une école de la commune de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du programme Cohabitation – Intégration et du décret relatif à la cohésion sociale mis en œuvre par la Commission communautaire française.

C'est dire la portée et les limites de cette étude. Il s'agit d'un côté de poser le problème global de la cohésion sociale dans la Région bruxelloise, et de l'autre, de mettre à l'épreuve un certain nombre d'hypothèses sur les actions et les politiques de cohésion sociale, par le biais de l'analyse d'un projet concret, mené de 2002 à 2006, et considéré comme ayant une valeur exemplaire.

Le premier chapitre propose la relecture de trois auteurs qui, à des titres divers, ont étudié de près les questions de la cohésion, de l'intégration et de la fragmentation sociale : J.-D. Reynaud, A. Touraine et A. Honneth. L'objectif de ce chapitre n'est pas de faire un exposé exhaustif de l'œuvre de ces chercheurs, mais de mobiliser quelques concepts qui nous semblent aider à l'élucidation de plusieurs enjeux importants. Ils fournissent également différents outils conceptuels qui facilitent l'analyse de ces phénomènes complexes.

Le deuxième chapitre réunit une somme d'informations quantitatives et statistiques qui permettent de se faire une meilleure représentation de la situation générale à Bruxelles.

Le troisième chapitre étudie le cadre légal en analysant la définition de la cohésion sociale telle qu'elle est proposée par le décret relatif à la Cohésion sociale du 30 avril 2004.

Le quatrième chapitre relate, quant à lui, la genèse du projet de la chorale menée à Molenbeek-Saint-Jean pendant près de cinq ans et propose une analyse de l'action qui conduit à quelques observations de portée générale sur les projets et la politique générale de cohésion.

Il restera au lecteur de décider si c'est à bon droit que nous avons pu considérer ce projet, sans mauvais jeu de mot, comme le chœur de la cohésion sociale, c'est-à-dire, comme un bon témoignage de ce qui se trouve au cœur de ce type d'action.

## **CHAPITRE I : Repères théoriques sur la cohésion et la fragmentation sociales**

Dans ce premier chapitre, nous nous arrêterons sur la théorie de la cohésion, de l'intégration et de la désintégration sociale de trois auteurs qui ont apporté une contribution significative et contemporaine à ces questions.

Cependant, il ne s'agira pas pour autant de proposer une sorte d'introduction ou de théorie générale de la cohésion sociale. Nous allons plutôt présenter trois ensembles conceptuels qui, par leur cohérence et leur acuité, peuvent aider à la compréhension générale de phénomènes susceptibles, par ailleurs, de faire l'objet d'observations multiples sur le terrain.

Ces théories ont donc une vertu explicative et elles viendront, au moment opportun, nourrir la représentation des faits vécus dans les situations rencontrées concrètement. Elles ont pu également contribuer à aider à poser des choix quand il s'agissait, non pas simplement d'observer la réalité sociale, mais d'agir sur elle par des projets et des réalisations concrètes. On le sait, il y a pour les praticiens de l'animation socioculturelle un va-et-vient entre l'observation, l'action, l'interprétation des faits et l'identification des problèmes qui peuvent constituer de bons leviers pour le changement social.

C'est donc un peu arbitrairement que l'exposé qui suit introduit le sujet. Il laisse l'impression d'une dimension fondatrice de l'interprétation alors que, dans la réalité, c'est plutôt la représentation de la situation et l'action qui sont premières, la problématisation et les théories explicatives intervenant dans un second temps, dans un moment réflexif sur l'action menée ou en phase de construction. Dans un souci de clarté de l'exposé, nous avons dès lors souhaité que les théories soient proposées dans ce chapitre. Elles pourront constituer, dans la suite, d'utiles repères.

Le premier système explicatif est celui de Jean-Daniel Reynaud dont nous retenons principalement la théorie de la régulation constitutive de l'identité du groupe.

Le second corpus est celui développé par Alain Touraine. Nous conservons ici prioritairement la conception de l'intégration sociale fondée sur le développement du sujet et la vision de la société multiculturelle par rapport à l'enjeu de « la recomposition du monde » et de la démocratie culturelle.

Le troisième ensemble théorique est la contribution du philosophe et sociologue allemand Axel Honneth dont les analyses sur la reconnaissance et le mépris apportent des instruments d'élucidation d'une grande portée pour la compréhension des phénomènes de la cohésion et de la désintégration sociale.

## **a) La théorie de la cohésion sociale de Jean-Daniel Reynaud**

La problématique de la cohésion sociale renvoie, dans la tradition sociologique, à une question fondamentale qui porte sur l'objet même de la sociologie, à savoir le groupe social. Elle revient à identifier et à expliquer comment un collectif, un groupe, une organisation, maintiennent une certaine cohésion et conservent leur identité propre en dépit des divergences d'intérêts entre les membres ou les sous groupes qui les composent, et malgré les forces de désagrégation qui poussent à la fragmentation du groupe et à la désolidarisation des éléments qui le forment.

Selon J.D. Reynaud<sup>1</sup>, et ce dans la tradition du courant de la sociologie individualiste inspirée des travaux de Raymond Boudon<sup>2</sup>, la problématique doit être reformulée en se demandant comment des individus arrivent à coordonner des comportements interdépendants et des décisions prises individuellement ou collectivement, dans le but de mener une action collective qui dépasse la somme des individualités. Cette coordination passe par l'élaboration d'un système de règles qui ont un caractère contraignant, négociées par les individus en interaction.

Quittant son point de départ « individualiste », la théorie de J.D. Reynaud se transforme en une approche systémique. Le système des règles qui structure les actions et produit un ordre social est irréductible à la somme des logiques individuelles : il est propre au groupe social lui-même et répond au projet collectif ou aux finalités du collectif. Les règles sociales définissent l'identité du groupe (ce qu'il est, ses limites et ses caractéristiques), en régulant le comportement des acteurs impliqués dans une action commune. De ce fait, ces règles sont une des ressources dont disposent les individus dans le but de mobiliser le groupe pour qu'il réalise une action ou un projet collectif. Réciproquement, le groupe est considéré comme un ensemble d'acteurs qui partagent des règles et une finalité ou un projet communs.

Ce qui rend les règles contraignantes, c'est qu'elles sont liées à l'existence même du groupe, de son projet et de ses finalités. Toutefois, elles ne peuvent exercer correctement leur rôle régulateur que si le groupe a le sentiment de mener un tel projet, et si, ce faisant, il prend également la pleine conscience de lui-même en tant que groupe. «S'il est vrai qu'un acteur collectif ne peut se définir de l'extérieur par une communauté d'intérêts objectifs, qu'il est nécessaire au minimum, pour qu'une communauté capable d'actions se constitue, qu'elle se découvre un sens commun et même des règles communes, cette découverte est beaucoup plus qu'une prise de conscience. Elle est une invention. De ce fait, la connaissance que l'acteur collectif prend de lui-même contribue à le constituer. »<sup>3</sup>

On verra plus loin que le rôle de facilitateur de l'animateur interculturel impliquera cette mobilisation du projet collectif, des buts communs et du système de règles dans le processus de prise de conscience de soi en tant que groupe solidaire.

---

<sup>1</sup> Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale*, éd. Armand Colin, Paris, 1997.

<sup>2</sup> « (...) le changement social, même au niveau macrosociologique, n'est intelligible que si l'analyse descend jusqu'aux agents ou acteurs sociaux les plus élémentaires composant les systèmes d'interdépendance auquel il (le sociologue) s'intéresse », R. Boudon, *La logique du social : introduction à l'analyse sociologique*, Paris, Ed. Hachette, 1979, p.162

<sup>3</sup> JD Reynaud Op. cit., p.335.

Dans les groupes sociaux complexes, plusieurs systèmes de régulation peuvent entrer en concurrence, en opposition ou dans des relations de complémentarité, et entrer ainsi dans des processus dynamiques. Les interactions entre les systèmes de règles ont des effets sur les règles elles-mêmes qui s'en trouvent renforcées, modifiées, altérées, voire annihilées, etc. Ces processus sont directement liés à l'action des individus chaque fois qu'ils mobilisent une règle et que, ce faisant, ils lui donnent une légitimité. En quelque sorte, le groupe s'actualise ainsi en permanence dans l'activité des individus à travers des effets de normativité qu'ils produisent.

Trois grands mécanismes assurent la persistance et la cohérence des règles sociales, c'est-à-dire de la cohésion sociale : la sanction, l'accord et la légitimité. La première contraint les individus à suivre la règle en ayant recours à la punition. En outre, on peut également assister à des négociations autour de la règle qui conduisent à un accord ou à des processus de légitimation de la règle dans son application, qui ont pour effet de dissimuler le pouvoir de celui qui applique les sanctions.

Gardons à l'esprit que l'adhésion aux règles peut varier d'intensité selon les individus et que les acteurs ont toujours la possibilité de se rallier (en fonction de leur propre stratégie) à certaines règles pour légitimer leurs actes, et d'en rejeter d'autres lorsqu'elles sont contraires à leurs intérêts. Les règles deviennent alors des instruments pour conquérir un pouvoir d'action plus grand ou une place plus avantageuse dans le système social.

Dans la pratique, les acteurs défendent leurs intérêts en fonction des règles du jeu existantes ou qu'ils entreprennent de modifier. Il en résulte une instabilité permanente des groupes, en particulier quand il existe différents systèmes de règles et des régulations concurrentes. Lorsque les règles tendent à s'effacer et/ou que leur application ne s'effectue pas durablement, on observera une tendance à la fragmentation pouvant conduire à l'anomie. L'affaiblissement du caractère contraignant du système social désolidarise le groupe et affaiblit la cohésion sociale.

### **b) La cohésion sociale à l'épreuve du communautarisme et de la dérégulation économique d'après Alain Touraine**

Le sociologue Alain Touraine a exposé, dans un livre récent<sup>4</sup>, la façon dont il conçoit les enjeux de la cohésion et de l'intégration sociales. Il s'agit moins, selon lui, d'augmenter le pouvoir contraignant du système social, que de reconnaître pleinement le sujet personnel et collectif comme moteur d'une recomposition culturelle du monde.

« L'idée centrale de ce livre est que la seule manière de rejeter à la fois le pouvoir absolu des marchés et la dictature des communautés est de se mettre au service du Sujet personnel et de sa liberté, en luttant sur deux fronts, celui des flux désocialisés de l'économie financière et celui de la fermeture des régimes néo-communautaristes. »<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ?*, Ed. Librairie Arthème Fayard, Paris, 1997.

<sup>5</sup> Idem, p.487.

Pour Alain Touraine, le libéralisme économique est autant destructeur de l'individu que l'est le nationalisme culturel car « (...) où est l'individualité du consommateur dont les déterminismes commandent les demandes ? Et où est l'individualité de celui ou celle qui est entièrement soumis à la loi de la communauté ? Laisser-faire économique et nationalisme culturel sont les ennemis du sujet personnel. Ils cherchent l'un et l'autre à lui imposer leurs lois, que le premier affirme impersonnelles, et que le second définit comme affirmation d'une identité particulière, voire d'une vocation historique. »<sup>6</sup>

Selon Alain Touraine, en contradiction avec la tradition sociologique de Durkheim et Mauss, la cohésion sociale et l'intégration dans la société ne peuvent plus trouver leur source dans la contrainte sociale exercée par la totalité que constitue la société, du tout sur ses parties, du système sur l'acteur.

Ce modèle de l'intégration sociale s'est épuisé et doit être renouvelé : « La société classique, socio-centrique, a contenu la violence par le renforcement des contraintes institutionnalisées et intériorisées, par la soumission du principe de plaisir au principe de réalité, de la justice privée à la justice publique. Ce système s'épuise comme la société nationale dont elle est un des attributs. Il n'est pas remplacé par un individualisme consommateur selon lequel tout serait permis et qui ne pourrait ne combattre la violence que par l'attrait de la consommation, solution illusoire ; mais il peut être remplacé par le renforcement de l'individu comme sujet. »<sup>7</sup> Et d'ajouter : « L'intégration de nos sociétés ne peut plus être obtenue par le renforcement des règles et des conduites de conformité avec celles-ci. Elle ne peut l'être qu'en déplaçant l'objectif d'intégration du système vers l'acteur, de la société vers l'individu. »<sup>8</sup>

En d'autres termes, la cohésion sociale passe par l'existence de sujets individuels construisant une vie individuée : « L'important n'est pas de souligner ici que l'intégration de tous (pas seulement des immigrés) suppose à la fois qu'ils aient du travail, c'est-à-dire une activité sociale organisée, et qu'ils se voient reconnus dans leurs droits subjectifs, dans l'affirmation de leur identité culturelle et sociale, mais d'insister sur la nécessaire affirmation du sujet par lui-même. »<sup>9</sup>

Et il ne faut pas voir nécessairement dans l'expression des individualités la cause ou le moteur de la désintégration de la collectivité. « Aujourd'hui, les formes de désintégration qui nous semblent les plus graves sont celles qui empêchent l'individu d'agir comme Sujet, qui décomposent sa personnalité, l'empêchent de lier son passé et son avenir, son histoire personnelle et une situation collective, et l'enchaînent à une addiction. »<sup>10</sup>

Ce faisant, on comprend pourquoi, selon Touraine, la revendication qui fait sens aujourd'hui n'est pas directement politique et tournée vers les institutions de nature politique. Il s'agit bien davantage d'enjeux sociaux et culturels, « autrement dit, la demande sociale est à nouveau en avance sur l'offre politique. »<sup>11</sup>

---

<sup>6</sup> Alain Touraine, op. cit., p.487.

<sup>7</sup> Idem, pp. 400-441.

<sup>8</sup> Idem, p.441.

<sup>9</sup> Ibidem.

<sup>10</sup> Idem, p.442.

<sup>11</sup> Ibidem.



Dans ce sens, l'enjeu de la cohésion sociale est aujourd'hui traversé par celui de la démocratie culturelle dans le contexte des sociétés démocratiques, à la fois socio-économiquement inégalitaires et multiculturelles. Cet enjeu implique la reconnaissance de la diversité entre les cultures et des rapports de domination qui existent entre elles : « Séparés l'un de l'autre, les deux aspects de la conception multiculturaliste de la société se déforment et peuvent prendre un sens opposé à celui qui devrait être le leur. La lutte de libération des minorités culturelles peut conduire à leur communautarisation, c'est-à-dire leur subordination à un pouvoir politique autoritaire. Inversement, la reconnaissance de la diversité peut conduire à une auto ségrégation : les cultures s'enferment alors chacune dans un territoire et considèrent comme une agression toute tentative de communication venue de l'extérieur. »<sup>12</sup>

En fait, la culture de masse et la globalisation culturelle ont pour pendant l'obsession identitaire et les intégrismes culturels et religieux. Ces deux tendances de la société contemporaine empêchent l'émergence du sujet à laquelle en appelle Alain Touraine, mais plus fondamentalement encore, la recomposition du monde qui est pour lui le sens profond de l'enjeu culturel d'aujourd'hui.

En quoi consiste cette recomposition ? Au plan général et théorique, il s'agit de réintégrer, dans le développement humain, tout ce qui a été exclu par la Modernité instrumentale, technicienne et rationaliste : « Nous avons appris que notre objectif principal ne devait plus être la maîtrise de la nature mais la maîtrise de cette maîtrise, que nos civilisations sont mortelles, que notre planète peut devenir invivable, que nos villes peuvent s'embraser sous le déchaînement de la violence. »<sup>13</sup> Et cette « recomposition » a des implications concrètes pour chacun car « nous avons le choix entre l'affrontement des cultures et le travail de réinterprétation et d'élargissement culturel que chaque individu peut accomplir et que les institutions, l'école et les médias en particulier, doivent encourager. »<sup>14</sup>

Loin de se contenter d'une dénonciation de l'ethnocentrisme européen, il faut prendre conscience du métissage partout à l'œuvre, dans le contexte des espaces dérégulés de la Modernité technique et économique. Ce mélange des individus et des collectivités dans la société globalisée et en mutation peut conduire à une déculturation générale, à la réduction de la vie personnelle et collective dans des activités hétéronomes de consommation et de production. C'est contre cette régression, explique Alain Touraine, que se mobilisent les nationalismes culturels autoritaires.

Cependant, la solution est désastreuse. Aussi, n'avons-nous d'autres choix que de relever le défi de l'enjeu culturel contemporain : « il faut que s'affirme une volonté d'individualisation culturelle, que se crée un sujet culturel, personnel et collectif qui pousse aussi loin que possible, mais sous une forme toujours particulière, la grande œuvre de recomposition du monde »<sup>15</sup>

---

<sup>12</sup> Alain Touraine, op. cit., p.327.

<sup>13</sup> Idem, p.298.

<sup>14</sup> Idem, p.306.

<sup>15</sup> Idem, pp.306-307.

### **c) La critique du mépris dans la société contemporaine, par Axel Honneth**

Né en 1949, Axel Honneth est l'héritier de l'école sociologique de Francfort qui connut ses heures de noblesse avec Adorno, Horkheimer, Benjamin et plus récemment Habermas dont il est l'élève. Il a profondément renouvelé la théorie critique de cette école de la pensée dialectique en réintroduisant les concepts de la reconnaissance<sup>16</sup> et de son contraire, le mépris<sup>17</sup>, comme éléments centraux de son analyse des sociétés contemporaines et des pathologies du capitalisme.

Axel Honneth distingue trois sphères et trois formes de la constitution de l'identité personnelle et de sa reconnaissance. La première relève de la socialité primaire analysée sous le titre de l'amour. Il s'agit des rapports interpersonnels de proximité qui recouvrent, outre les relations amoureuses, les relations amicales et familiales. Il en résulte un rapport à soi qu'Axel Honneth qualifie comme étant de l'ordre de la confiance en soi.

La deuxième recouvre le domaine du droit et de la reconnaissance juridique et morale de la personne en tant que sujet capable de poser des jugements pratiques et de répondre de ses actes. La reconnaissance juridique et morale aboutit à un rapport à soi fondé sur la dignité, c'est-à-dire, le respect de soi. La dignité induit une relation de réciprocité dans le respect que chacun se porte.

La troisième forme de reconnaissance est celle de la solidarité déployée au sein de la communauté politique (via l'appréciation de la contribution que les individus apportent à la réalisation des fins poursuivies par la société, notamment par le travail). Elle aboutit à l'estime de soi et consiste en une reconnaissance culturelle.

Pour Axel Honneth, l'identité personnelle repose sur l'intersubjectivité et se construit à travers le processus de la reconnaissance. Ce processus consiste à constituer son soi, son identité propre à partir du regard approbateur de l'autre, lequel confirme chacun dans son être : «Le lien entre l'expérience de la reconnaissance et l'attitude du sujet envers lui-même résulte de la structure intersubjective de l'identité personnelle : les individus ne se constituent en personnes que lorsqu'ils apprennent à s'envisager eux-mêmes, à partir du point de vue d'un "autrui" approbateur ou encourageant, comme des êtres de qualités et de capacités positives. L'étendue de telles qualités, et donc le degré de cette relation positive à soi-même, s'accroît avec chaque nouvelle forme de reconnaissance que l'individu peut s'appliquer à lui-même en tant que sujet. L'expérience de l'amour donne ainsi accès à la confiance en soi, l'expérience de la reconnaissance juridique au respect de soi et l'expérience de la solidarité, enfin, à l'estime de soi.»

« (...) à ces trois modes de reconnaissance correspondent trois types de mépris, qui, par les réactions qu'ils suscitent chez l'individu, peuvent jouer un rôle dans la naissance des conflits sociaux »<sup>18</sup>. Le versant négatif de la relation amoureuse est ainsi constitué de toutes les atteintes à l'intégrité psychologique et physiologique des individus (par exemple, la torture ou le viol, ainsi

---

<sup>16</sup> Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Ed. du cerf, Paris, 2000.

<sup>17</sup> Axel Honneth, *La société du mépris*, Ed. La Découverte, Paris, 2006.

<sup>18</sup> Idem, p.9.

que les attitudes de maltraitance psychologique ou physique). Le revers de la reconnaissance juridico morale prend la forme notamment de dénis de droits vis-à-vis de groupes enclenchant des luttes pour la reconnaissance juridique de ces droits. La relégation culturelle conduit à la stigmatisation et au blâme. Il induit la mésestime sociale.

Une société peut être considérée comme juste quand elle donne à chacun des possibilités de constitution identitaire réussie au travers de processus de reconnaissance. Mais les sociétés contemporaines sont animées par une pathologie sociale qui peut prendre des formes particulièrement subtiles du mépris.

A titre d'exemple, on peut citer la reconnaissance mobilisée dans les relations du travail à des fins stratégiques. L'idéologie managériale valorise les travailleurs et leur autonomie, mais, dans la réalité, elle ne leur donne pas les conditions matérielles de travail qui correspondraient à cette estimation.

De même, les relations peuvent se construire dans le déni sous la forme de l'invisibilité sociale : « L'expression familière pour ces formes actives d'invisibilisation est « regarder à travers quelqu'un » : nous avons le pouvoir de manifester notre mépris envers des personnes présentes en nous comportant envers elles comme si elles n'étaient pas réellement là, dans le même espace. »<sup>19</sup>

Face à cette sorte d'anéantissement, l'individu ou le groupe frappé par le mépris ne peut sortir de l'invisibilité qu'en se faisant remarquer, fut-ce de manière violente, qui oblige l'autre à réagir et à reconnaître qu'il le perçoit. « Si le sujet ne peut assurer sa propre visibilité qu'en contraignant ses semblables au moyen d'actions qui affirment sa propre existence, alors la preuve de son invisibilité se trouve dans l'absence même de ces réactions : dans la perspective de l'individu affecté, le critère lui permettant de s'assurer de sa visibilité au sens figuré tient dans les manières spécifiques de réagir qui sont un signe ou une expression d'une attention positive à son égard ; la suppression de ces formes d'expression indique par conséquent qu'il n'est pas socialement visible pour ses semblables en ce sens particulier. »<sup>20</sup>

En réalité, c'est le processus même de l'individuation et de la libération de soi qui est atteinte par les pathologies sociales produites par le caractère paradoxal du capitalisme. Ce dernier résulte de la coïncidence de plusieurs processus d'individuation. Axel Honneth retient notamment quatre dimensions de l'individuation qu'il emprunte aux analyses du sociologue Georg Simmel : l'individualisation des parcours personnels, l'isolement croissant des acteurs, l'acquisition d'une capacité de réflexion accrue, l'affirmation d'une plus grande authenticité. Si l'individualisation des parcours personnels peut être considérée comme une donnée objective observable, les trois autres demandent quelques explications.

C'est habituellement un lieu commun que de considérer l'individualisation et la sortie des individus des rapports de tutelle qu'ils entretiennent avec leur communauté d'origine comme la source de l'agrandissement de l'autonomie de ces mêmes individus. Mais la multiplication des choix possibles ne signifie aucunement l'augmentation de la liberté si les individus se retrouvent délaissés et solitaires, c'est-à-dire privés du soutien et de la reconnaissance d'autrui : « Que

---

<sup>19</sup> Axel Honneth, *La société du mépris*, pp.226-227.

<sup>20</sup> Idem, p.229.

l'anonymat croissant des relations sociales dans les grandes villes conduise à un relâchement des appartenances de groupe et, ainsi, à une multiplication de choix possibles, n'entraîne nullement un gain de liberté individuelle : celle-ci en effet ne peut s'épanouir qu'avec le soutien et la protection d'autres sujets »<sup>21</sup>

L'isolement du sujet dans un réseau de plus en plus étendu de contacts sociaux anonymes ne signifie pas nécessairement la solitude individuelle et la souffrance qui peuvent en découler. Il peut être vu comme « le fait objectif d'un recentrement sur des intérêts purement individuels, indépendants d'autrui ». <sup>22</sup> Il peut en résulter deux interprétations différentes de l'individuation : soit on insistera sur la « libération intérieure (...) qui permet à l'individu d'exprimer ses convictions et ses intentions propres – une faculté que possèdent en principe tous les êtres humains. »<sup>23</sup> Il s'agit alors d'un « individualisme de l'égalité, visant une capacité de réflexion personnelle qui représente une caractéristique du genre humain comme tel. »<sup>24</sup> Soit, au contraire, il s'agira d'une interprétation qui plonge ses racines dans le romantisme allemand et qui, à la façon de Nietzsche ou de Kierkegaard, considère que « l'accroissement de la liberté individuelle vise ici à dégager les qualités uniques, irréductibles, par lesquelles les individus se distinguent les uns des autres ». <sup>25</sup>

D'autres interprétations pourraient encore être évoquées. La thèse défendue par Axel Honneth est que les aspirations à la réalisation individuelle de soi se sont fort développées ces quarante dernières années parce que plusieurs processus d'individuation ont coïncidé durant cette période. Mais ce qui caractérise l'état actuel de ces processus, c'est que l'individuation a aujourd'hui été intégrée, institutionnalisée dans le système social. Il en est devenu un instrument de légitimation de ce même système qui ne débouche plus, pour les individus, sur une liberté plus grande ou plus qualitative, mais, au contraire, concourt à « l'apparition d'une multitude de symptômes individuels de vide intérieur, un sentiment d'inutilité et de désarroi. »<sup>26</sup>

---

<sup>21</sup> Idem, p.307.

<sup>22</sup> Axel Honneth, *La société du mépris*, p.307.

<sup>23</sup> Idem, p.308.

<sup>24</sup> Ibidem.

<sup>25</sup> Ibidem.

<sup>26</sup> Idem, p.311.

## **CHAPITRE II : La cohésion sociale en Région bruxelloise, ou comment distinguer, lier, harmoniser**

Dans ce deuxième chapitre, nous nous proposons d'établir les éléments d'une représentation de l'état de la cohésion sociale au niveau de la Région bruxelloise prise dans son ensemble. Nous essayerons de montrer que cette représentation est un construit social qui se fonde, certes, sur des éléments objectifs et directement observables (par exemple des données quantitatives), mais également qu'elle est traversée par la subjectivité des acteurs et, surtout, le positionnement qui est le leur dans la réalité sociale bruxelloise.

Nous attirerons ainsi l'attention sur la combinaison et la confrontation entre une perception fondée sur des critères de type socio-économique et celle qui s'établit davantage sur des critères socioculturels et/ou ethniques. Notre but est de dégager progressivement l'idée que, si le thème de la cohésion sociale s'est imposé dans le débat politique et dans le champ de l'action sociale et culturelle régie par la norme légale d'un décret, c'était sur fond d'une fragmentation sociale qui a une dimension objective, mais dont les acteurs ont également une perception intuitive, même s'ils n'en mesurent pas toujours, ni la portée, ni la signification.

A partir de là, nous introduisons l'idée que la cohésion sociale est une réalité complexe, elle-même divisée en trois niveaux qui obéissent à des cohérences propres, qui se complètent et s'opposent l'un à l'autre : la cohésion sociale locale, générale et collective.

Par la première, nous entendons le niveau de la cohésion sociale au sein d'un quartier dont la population, relativement homogène, exerce sur les habitants une forte pression de type communautaire ; par la deuxième, nous entendons la cohésion considérée globalement au niveau régional ; par la troisième, la cohésion dans un collectif dont les membres développent des pratiques solidaires et de reconnaissance mutuelle dans le cadre d'un projet mené en commun.

Pour rappel, la cohésion sociale est le caractère d'un groupe social, d'une collectivité ou d'une société globalement considérée dont les parties (1) sont unies (2) et harmonisées (3). Nous adopterons, comme fil conducteur, les différents aspects cités dans cette courte définition. Nous examinerons successivement de façon concise, les trois questions suivantes :

- (1) Quelles sont les parties du tout et selon quels critères ont-elles été distinguées ?
- (2) Quelle est la nature du lien et comment lie-t-on ce qui est distingué ?
- (3) En quoi consiste l'harmonie invoquée ?

### **(1) Distinguer**

La cohésion sociale suppose l'union intime et harmonieuse des parties qui constituent le tout de la société ou d'un groupe social. Mais de quelle nature sont les parties identifiées et mises en présence ? Comment s'opère le découpage de la société et quels sont les critères utilisés pour effectuer la partition ?

Considérer que les éléments qui composent une totalité sociale sont unis et harmonisés postule, en effet, un découpage préalable qui se trouve au cœur de la représentation sociale. Ne peut en

réalité être uni que ce qui a été au préalable identifié comme ayant son identité propre. En d'autres termes, pour que la cohésion sociale devienne un sujet d'attention, il faut que sa réalité soit devenue problématique.

Pour lier, il faut avoir délié, et, pour s'intéresser à la cohésion, il faut la prise de conscience de la désunion des composantes de la totalité. Inversement, la cohésion sociale est d'autant moins visible et identifiable qu'elle est forte. D'où un certain nombre de questions qui touchent à la façon dont les représentations sociales s'élaborent quand il est question de la cohésion sociale: qui « découpe » ? Qui confère une « légitimité » politique, sociale ou heuristique à la partition ? Comment s'effectue l'identification des parties « pertinentes » ? Avec quel horizon de valeurs et quels objectifs ?, etc.

Les critères susceptibles d'être choisis sont aussi variés que nombreux. Ils ne sont jamais neutres. Il peut s'agir de critères géographiques (quartiers, communes, zones, etc.), socio-économiques (classe sociale, profession, revenus, etc.), sociaux (âge, sexe, niveau de diplômes, etc.) ethnoculturels (origine nationale, religion, groupe linguistique, etc.).

Si un nombre significatif de professionnels, de chercheurs et de responsables administratifs travaillant en région bruxelloise dans le domaine de la cohésion sociale, privilégient les dimensions socioéconomiques et socioculturelles de la cohésion, il semble bien que, sur le terrain, les populations concernées sont davantage sensibles aux aspects ethniques et culturels ou religieux dans l'élaboration de leur représentation de la société et des problèmes de cohabitation.

Depuis près de vingt ans, cette ethnicisation progressive des rapports sociaux s'est imposée peu à peu dans la vie quotidienne et dans la perception de la réalité sociale. C'est seulement secondairement qu'elle a eu des effets sur la recherche et qu'elle a eu un impact sur la vie des partis politiques. Cet impact a été récemment sensible, et ce jusque dans la composition des listes électorales lors des dernières élections communales.

Au niveau de la recherche sociologique continentale (la tradition anglo-saxonne inscrit de longue date la différence culturelle dans la recherche), le thème émerge et fait débat à partir du début des années quatre-vingt avec la réédition de « *Race et culture* » de Claude Lévi-Strauss. Ce texte, daté de 1971 et rédigé initialement à la demande de l'UNESCO pour ouvrir l'année internationale contre le racisme, faisait l'objet de la préface du « *Regard éloigné* »<sup>27</sup>.

Quelques années plus tard, Tzvetan Todorov publie « *Nous et les autres* », un livre qui traite de la réflexion française sur la diversité humaine et dont l'objet était « la relation entre « nous » (mon groupe culturel et social) et les « autres » (ceux qui n'en font pas partie), le rapport entre la diversité des peuples et l'unité humaine »<sup>28</sup>.

Avec recul, il semble bien loin le temps où Michel Wieviorka devait défendre son projet de recherche en constatant que « ce n'est pas nécessairement affaiblir l'exigence démocratique que de poser comme nécessaire la reconnaissance de la diversité culturelle (...). Nous devons, en effet, réfléchir aux conditions rendant éventuellement possible l'articulation de ce qui est séparé

---

<sup>27</sup> Claude Lévi-Strauss, *Le Regard éloigné*, Ed. Plon, Paris, 1983.

<sup>28</sup> Tzvetan Todorov, *Nous et les autres*, Ed. Le Seuil, Paris, 1989, p. 11.

ou semble inconciliable : les références universelles au droit et à la raison, et le respect des particularismes culturels, y compris lorsqu'ils s'engagent sur la scène publique. »<sup>29</sup>

Il n'est que de resituer les travaux du Centre d'analyse et d'intervention sociologiques, fondé, en 1981, par Michel Wieviorka et Alain Touraine au sein de l'École des hautes études en sciences sociales, en regard de la publication récente du petit livre « *De la question sociale à la question raciale* »<sup>30</sup>, publié tout récemment sous la direction de Didier et Eric Fassin, pour mesurer le chemin parcouru.

Le fait de construire une politique de cohésion sociale sur la base de pratiques et de perceptions sociales largement ethnicisées (ou culturalisées, ou inspirées par des grilles de lectures religieuses) n'est pas sans effet sur les modes d'action et les objectifs des politiques de cohésion. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point ultérieurement.

## **(2) Lier**

Ce qui assemble les composantes de la société dans une unité harmonieuse, c'est le lien social. On pourrait dire également que le lien social est celui qui « fait société », qui a pour effet que des individus et des collectifs entretiennent des relations effectives jusqu'à vivre en société et à former une société.

S'interroger sur la cohésion sociale conduit ainsi rapidement à s'enquérir de ce qui fait lien, et, de la même façon que le souci de la cohésion sociale était la traduction de sa réalité problématique, l'intérêt porté au « lien social » et au « tissu social » est le révélateur des dé-liaisons et de la fragmentation de la société : « Au cours des trois décennies qui suivirent la Deuxième Guerre mondiale, on en parlait peu car il allait peu ou prou de soi. C'était une donnée, sinon une des essences même d'une modernité néopositiviste. Aujourd'hui, les difficultés éprouvées à poursuivre le bon ordonnancement sociétal dévoilent les déchirements de ces ligaments, l'usure de ses capacités heuristiques et des fluidités sociales dont il était porteur. Ce contexte pose des questions qu'hier on ne désignait pas sous une rubrique spécifique, en l'occurrence celle du lien social. »<sup>31</sup>

Nous postulerons, dans la suite de cette étude, que la rupture des liens sociaux, comme la tendance à la fragmentation du tissu social, résultent de l'enchevêtrement dynamique (ou de la conjugaison) de deux types de facteurs : les socioéconomiques et socioculturels. Examinons rapidement l'ampleur de ces facteurs sur le tissu social bruxellois.

### **a) *Les facteurs socioéconomiques***

En Région bruxelloise, la désagrégation du tissu social est l'expression du creusement des différences au niveau des conditions socioéconomiques. Les riches plus riches, les pauvres plus

---

<sup>29</sup> Michel Wieviorka (Sous la direction de), *Une société fragmentée ?*, Ed. La Découverte, Paris, 1996, pp.6 et 7.

<sup>30</sup> Didier et Eric Fassin (Sous la direction de), *De la question sociale à la question raciale ?*, Ed. La Découverte, Paris, 2006.

<sup>31</sup> Pierre Bouvier, *Le Lien social*, éd. Gallimard, Paris, 2005, p.10.

pauvres, les classes moyennes fragilisées, tel pourrait être, résumé en trois formules, le tableau de la situation.

En ce qui concerne le développement de la pauvreté dans une ville comme Bruxelles, par exemple, il s'agit d'une tendance de fond, inscrite dans la longue durée, qui conduit à des ruptures dans l'organisation sociale et qui touchent de multiples aspects de la vie sociale (emploi, logement, santé, etc.)<sup>32</sup>.

#### *\* Le territoire*

Les variations de la situation sociale sont marquées sur l'ensemble du territoire de la région selon un axe caractéristique centre/périphérie et Sud-est/Nord-ouest: « En effet, la bourgeoisie bruxelloise a très précocement déserté le centre-ville au profit de banlieues toujours plus éloignées, séduite par le modèle de la maison unifamiliale, alors que le centre impose souvent l'appartement, fut-il luxueux. Ces départs du centre, renforcés par des opérations urbanistiques de grande ampleur, dont la Jonction ferroviaire Nord-Midi et, après la seconde guerre mondiale, l'extension considérable du parc des bureaux, ont fait de Bruxelles la ville européenne qui, avec Londres, est la plus clairement caractérisée par un Business District central vide d'habitants (est du pentagone, Quartier Léopold-Schuman, Quartier Nord). Se superpose à cette logique centre - périphérie, une division est – ouest de l'espace bruxellois qui s'est dessinée dès les premiers siècles du développement de la ville. Le versant oriental, au relief accusé, a vu dès l'origine l'installation de l'aristocratie, en direction du Palais ducal. Au 19ème siècle, les premiers faubourgs bourgeois et aristocratiques le prolongent sur le plateau, poussant ensuite en direction du Bois de la Cambre et de la Forêt de Soignes. Aujourd'hui, les attractions linguistiques s'ajoutent aux attraits paysagers pour favoriser la périurbanisation en direction du Brabant wallon. La large vallée alluviale et le versant occidental de la Senne, au relief peu accentué, ont à l'inverse toujours concentré les populations pauvres, puis les zones industrielles.

L'affaiblissement numérique progressif de la classe ouvrière bruxelloise traditionnelle, les logements libérés par la classe moyenne et la bourgeoisie quittant les quartiers centraux, l'absence de destructions du fait des guerres, ont dégagé un habitat ancien, individuel ou en petites maisons de rapport, pour le logement locatif des populations les plus fragiles en bordure du centre d'affaires, surtout au nord, à l'ouest et au sud de celui-ci. La seconde couronne bruxelloise présente néanmoins plusieurs quartiers en situation précaire, correspondant aux quelques cités sociales construites en région bruxelloise, des cités jardins, tels le Bon Air et La Roue à Anderlecht ou le Homborch à Uccle aux blocs sociaux, tels le Peterbos à Anderlecht ou la Cité Modèle à Laeken. La situation de leurs occupants apparaît davantage précaire à l'ouest et au nord de la Région, alors que dans le quadrant sud/est, ces logements sociaux sont en partie occupés par des ménages plus aisés. Enfin, quelques quartiers largement peuplés d'étudiants – les campus Erasme à Anderlecht, de la Plaine à Ixelles, de l'UCL à Woluwe-Saint-Lambert (...) se démarquent particulièrement, car cette population échappe encore au marché du travail, y loge dans des meublés généralement exigus et concentre une grande part d'étudiants étrangers.

---

<sup>32</sup> Annette Perdaens et Truus Roesems (Direction scientifique: Myriam De Spiegelaere), *8ème rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale*, Ed. Observatoire de la Santé et du Social (Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale), Bruxelles, Juin 2002.



(...) La spéculation immobilière que ces développements {des institutions européennes} ont entraîné dans les quartiers voisins a contribué à dégrader le parc de logements, réinvesti par une population beaucoup plus pauvre, souvent issue de vagues d'immigration. Néanmoins, davantage qu'à l'ouest, les signes de gentrification y sont patents, notamment du fait de la proximité de l'université et des institutions européennes, mais aussi d'opérations précoces de rénovation urbaine (haut de Saint-Gilles, quartier Saint-Boniface à Ixelles). Les zones les plus aisées correspondent aux faubourgs de deuxième couronne et périurbaines. On retrouve malgré tout une nette dichotomie entre un quadrant sud-est bruxellois particulièrement privilégié, d'Uccle aux Woluwe, et le reste de la seconde couronne moins favorablement positionné. »<sup>33</sup>

Les indicateurs du chômage (voir infra) permettront de se faire une représentation plus affinée de la situation dans sa diversité.

Par ailleurs, la fragmentation du tissu urbain provoque, à l'intérieur de chaque commune, une grande diversité d'habitats où se concentrent des populations de niveaux socioculturels différents qui induit une situation de juxtaposition, de cohabitation et de mixité sociale très étendue.

#### \* *Les données socioéconomiques*

Des chiffres actuels permettent de se faire une bonne représentation des disparités socioéconomiques qui traversent le tissu social bruxellois grâce au « *baromètre social 2006* » publié par l'Observatoire de la Santé et du Social.<sup>34</sup>

Essayons d'y voir plus clair à travers quelques-uns de ces chiffres.

#### Population

Au premier janvier 2006, la Région de Bruxelles-Capitale comptait officiellement 1 018 804 habitants dont 489 684 hommes et 529 120 femmes. 24 % de la population a moins de 20 ans et 15,2% de la population a plus de 65 ans. La population adulte en âge d'activité (entre 20 et 64 ans) est donc de 60,8%.

#### Situation familiale

Environ la moitié des ménages est composée de personnes isolées (23,8% d'hommes isolés et 26,3% de femmes isolées), tandis que les familles monoparentales représentent environ 10% des ménages (9% sont des mères, 1,4% sont des pères). Les couples sans enfants à charge représentent 16,7% des ménages et les couples avec enfants à charge 20,6% des ménages. La moyenne nationale diffère fortement sur plusieurs points : par exemple, pour l'ensemble de la

---

<sup>33</sup> Christian Vandermotten, Pierre Marissal, Gilles Van Hamme, Christian Kesteloot, Katrien Slegers, Lien Vanden Broucke, Bertrand Ippersiel, Stanislas de Bethune, Renaud Naiken, *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*, Ministère de l'Intégration sociale, 2005.

<sup>34</sup> Sauf mention contraire dans le texte, tous les chiffres qui suivent sont extraits de : Myriam De Spiegelaer, *Le Baromètre social 2006*, Ed. Observatoire de la Santé et du Social (Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale), Bruxelles, février 2006. Une version PDF est disponible sur le site de l'Observatoire : [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

Belgique, les hommes seuls représentent 15,4% et les femmes seules 17,8%. Les personnes isolées représentent environ 30% de la population bruxelloise de plus de 18 ans.

### Revenus

Les revenus sont très inégalement répartis : 10 % des déclarations fiscales concernent un revenu de plus de 45 276 € et représentent 32,8 % des revenus déclarés. Les 10 % de déclarations les plus faibles portent sur des revenus de moins de 6 615 € par déclaration et ils ne représentent que 1,3 % du total des revenus déclarés. A noter que ces statistiques fiscales ne tiennent pas compte des personnes qui sont dans la pauvreté puisque les revenus les plus faibles ne sont pas imposables. 17,2 % des jeunes adultes bruxellois de 18 à 25 ans, 16 % de la population de 18 à 65 ans et 12,2 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent d'une allocation de remplacement.

### Emploi

Le taux d'emploi, c'est-à-dire le nombre de personnes de 15 à 64 ans qui travaillent dans l'ensemble de cette tranche d'âge, est particulièrement faible par rapport à la moyenne nationale : le taux d'emploi moyen est de 60,4% en Belgique et seulement de 52,6% à Bruxelles.

Le taux de chômage, c'est-à-dire le nombre de chômeurs de 15 à 64 ans en pourcentage de la population active de 15 à 64 ans, est particulièrement élevé à Bruxelles : il est de 18,2% contre 8,4% pour l'ensemble du pays. Chez les jeunes de 15 à 24 ans, il atteint 35,3% (contre 18,9% au niveau national). Plus d'un tiers des jeunes adultes présents sur le marché du travail (au travail ou en recherche d'emploi) sont au chômage ! La durée du chômage est particulièrement longue en Région bruxelloise : 46,2 % des chômeurs sont sans emploi depuis au moins 2 ans. 67,5 % le sont depuis au moins un an. 20,6 % des femmes et 16,2 % des hommes au chômage le sont depuis plus de 5 ans.

La proportion des enfants vivant dans un ménage sans emploi rémunéré est très élevée. 31 % des enfants bruxellois (0-17 ans) sont dans cette situation, mais les disparités sont très importantes d'une commune à l'autre : 46 % à Saint-Josse-ten-Noode contre 12 % à Woluwe-Saint-Pierre par exemple.

La répartition du chômage par commune donne une bonne photographie de la diversité des situations sociales.

<b>Commune</b>	<b>Demandeurs d'emplois inoccupés</b>
Anderlecht	9.907
Auderghem	1.437
Berchem-Ste-Agathe	1.498
Bruxelles	15.309
Etterbeek	3.480
Evere	2.359
Forest	4.655
Ganshoren	1.534
Ixelles	6.624
Jette	3.542
Koekelberg	2.080
Molenbeek-St-Jean	9.932
St-Gilles	5.743
St-Josse-ten-Noode	3.761
Schaerbeek	13.295
Uccle	3.951
Watermael-Boitsfort	1.240
Woluwé-St-Lambert	2.299
Wluwé-St-Pierre	1.431
<b>TOTAL</b>	<b>94.075</b>

Source : Office régional bruxellois de l'Emploi (ORBEM), Rapport statistique 2005, p. 31.

Le taux de chômage par commune permettra d'évaluer plus précisément les disparités compte tenu des différences importantes du nombre d'habitants d'une commune à l'autre.

<b>Commune</b>	<b>Taux de chômage par commune en pourcentage</b>
Anderlecht	23,9
Auderghem	11,1
Berchem-Ste-Agathe	16,2
Bruxelles	23,9
Etterbeek	18,5
Evere	17
Forest	20,9
Ganshoren	16,4
Ixelles	18,9
Jette	18
Koekelberg	25,1
Molenbeek-St-Jean	30,4
St-Gilles	26,8
St-Josse-ten-Noode	36,1
Schaerbeek	26,9
Uccle	12,2
Watermael-Boitsfort	11,5
Woluwé-St-Lambert	11,6
Woluwé-St-Pierre	9,8
Taux moyen	21,1

Source : Office régional bruxellois de l'Emploi (ORBEM), Rapport statistique 2005, p. 32

Par ailleurs, il existe de fortes différences géographiques en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes : « La Région bruxelloise est caractérisée par un taux de chômage des jeunes élevé. Ici également des différences communales apparaissent avec, à un extrême, la commune de Woluwé-St-Pierre dont le taux est le moins élevé (24,3%) et, à un autre extrême, la commune de St-Josse qui affiche le taux le plus élevé (44,2%), soit un écart de 19,9% points de pourcentage. La relation entre ces deux taux extrêmes est de près d'un sur deux. Les communes qui affichent un taux de chômage global élevé enregistrent également un taux de chômage des jeunes élevés et inversement. Dans chacune des communes, le taux de chômage des jeunes est par ailleurs toujours supérieur au taux de chômage global respectif. »<sup>35</sup>

### Santé

Sur les 16 288 naissances de résidents bruxellois enregistrées en 2004, 28,7 % des nouveau-nés naissent dans un ménage sans revenu de travail, et 10 % naissent d'une mère isolée et sans revenu de travail. En outre, les enfants ne sont pas égaux devant la maladie et la santé. Les inégalités sociales sont très marquées dans toutes les causes de décès infantile, c'est-à-dire durant la première année de vie : par rapport aux ménages à deux revenus, les risques de décès des enfants

<sup>35</sup> Office régional bruxellois de l'Emploi (ORBEM), *Rapport statistique 2005*, p.32.

dans un ménage sans revenu de travail sont multipliés par deux ou trois selon la cause. En ce qui concerne la mort subite du nourrisson, les risques de décès sont cinq fois plus élevés dans un ménage sans revenu.

Quant à l'obésité - un indice de santé qui montre souvent une corrélation entre la santé et le niveau socioculturel -, on remarque, de la même façon, des différences très significatives en fonction des niveaux de diplômes. Il en va de même pour l'espérance de vie des Bruxellois.

### Espérance de vie

En 2004, l'espérance de vie des Bruxellois est, à la naissance, de 76,29 ans pour les hommes et de 82,10 ans pour les femmes. A l'âge d'un an, elle est de 75,58 ans pour les hommes et de 81,34 ans pour les femmes. A l'âge de 60 ans, elle est respectivement de 20,45 ans et de 24,76 ans.

Les différences d'espérance de vie sont importantes en fonction des diplômes. A 25 ans, un homme ayant un diplôme de l'enseignement supérieur peut encore espérer vivre 52,8 ans, tandis qu'un homme ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire peut encore espérer vivre 47,7 ans.

Les écarts d'espérance de vie en bonne santé et sans incapacité sont beaucoup plus importants. Ainsi, à 25 ans, un homme ayant un diplôme de l'enseignement supérieur peut encore espérer vivre en moyenne 40,2 ans sans incapacité, tandis qu'un homme ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire peut encore espérer vivre sans incapacité pendant une moyenne de 29 années.

### Accès aux soins

L'accès aux soins de santé est également très inégal. Ainsi, près de 18% des Bruxellois déclarent avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons pécuniaires (moyenne nationale : 8,8%).

### ***b) Les facteurs culturels***

En ce qui concerne les facteurs socioculturels liés à la multiculturalité, notons qu'un quart de la population bruxelloise est de nationalité non belge (en 2006, 26,9 %). Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la distribution des principales nationalités en Région bruxelloise était la suivante :

<b>Nationalité</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Belgique	745 111	73,1
France	41 716	4,1
Maroc	40 646	4,0
Italie	27 097	2,7
Espagne	19 725	1,9
Portugal	15 824	1,6
Turquie	10 939	1,1
Pologne	9 766	1,0
Royaume-Uni	8 856	0,9
Grèce	8 338	0,8
Allemagne	8 322	0,8
Congo	6 856	0,7
Pays-bas	5 930	0,6
Autres	69 678	6,8
Total	1 018 804	100,0

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre de la population, citée dans le baromètre 2006 de l'Observatoire.

Parmi les non-Belges, les Français sont les mieux représentés (15,2 % des non-Belges), suivis par les Marocains (14,9 %), les Italiens (9,9 %), les Espagnols (7,2 %) et les Portugais (5,8 %). Depuis l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, la communauté polonaise est passée, de 2004 à 2006, de 5 412 personnes à 9 766 personnes.

Ces chiffres doivent toutefois être utilisés avec prudence compte tenu du nombre des naturalisations qui interviennent chaque année et du fait que, sur un plan sociologique, la situation juridique de la nationalité des personnes peut ne pas correspondre à la stigmatisation qui résulte de la perception des différences d'origine.

Le tableau ci-après présente les principales nationalités d'origine des personnes ayant acquis la nationalité belge entre 1999 et 2004 en Belgique. Le Maroc et la Turquie constituent les deux premiers pays dont sont originaires les Belges naturalisés. Les Marocains et les Turcs représentaient 63,1% des personnes ayant opté pour la nationalité belge en 2000 et 37,9% en 2004. De leur côté, les citoyens européens (d'Italie, de France ou des Pays-Bas), bien que plus nombreux en terme d'effectifs, choisissent moins souvent la nationalité belge.

Acquisition de la nationalité belge de 1999 à 2004 selon le pays de la naissance

<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Maroc</b>	9.133	21.917	24.018	15.832	10.565	8.704
<b>Turquie</b>	4.402	17.282	14.401	7.805	5.186	4.467
<b>Italie</b>	1.187	3.650	3.451	2.341	2.646	2.585
<b>Congo RD</b>	1.890	2.993	2.991	2.809	1.796	2.271
<b>Ex- Yougoslavie</b>	756	2.187	2.487	2.678	1.593	2.155
<b>Algérie</b>	520	1.071	1.281	926	826	830
<b>France</b>	363	948	1.025	856	698	780
<b>Pays-Bas</b>	234	492	601	646	522	665
<b>Rwanda</b>	..	..	794	1.012	557	571
<b>Pologne</b>	253	551	677	630	460	465
<b>Autres</b>	5.234	10.132	11.321	11.373	9.034	11.726
<b>Total</b>	24.273	62.082	62.982	46.417	33.709	34.754

Source : INS

Scolarité

19% des jeunes de 18 à 24 ans ont quitté l'école avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivent pas des études ou des formations. La corrélation avec le chômage est forte : 44,7% des jeunes de 18 à 24 ans au chômage ont au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Le niveau scolaire moyen est comparable pour les belges et les ressortissants de l'Europe des 25 disposant au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (respectivement 39,2% et 42,1%), mais il est beaucoup plus défavorable pour les ressortissants des autres pays (56,3%).

### Emploi et chômage par rapport à la nationalité et au niveau de diplôme<sup>36</sup>

66,1% des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) étaient, en 2005, de nationalité belge (62.145 unités), contre 11,1% d'étrangers issus de l'Union européenne (10.477 unités), et 22,8% d'étrangers issus d'un pays hors Union européenne (21.453 unités).<sup>37</sup> Sur un total de 94.075 DEI, 16.827 avaient moins de 25 ans, 67.843 DEI avaient entre 25 et 49 ans, tandis que 9.405 avaient 50 ans et plus. Sur l'ensemble des DEI, 61.798 entrent dans la catégorie des « peu qualifiés ». Sur le total toujours, 37.682 sont au chômage depuis moins d'un an, 18.577 de un à deux ans, 37.815 depuis deux ans et plus. Le chômage de longue durée concerne donc une part significative des demandeurs d'emploi. Ceci s'explique notamment par la structure de l'emploi.

En 2005, 12% des offres d'emploi requièrent des universitaires, 38,8% des diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire, 29,5% des diplômés du secondaire supérieur, 10,6% des personnes ayant un diplôme du secondaire inférieur, 8,3% des personnes ayant un diplôme primaire et 1,4% des personnes en apprentissage. « Alors que la demande d'emploi est caractérisée par une proportion importante de peu qualifiés, la ventilation des emplois offres d'emploi reçues indique des exigences de qualification relativement élevées »<sup>38</sup>.

Par rapport à l'année 2004, le chômage est à la hausse chez les Belges et en diminution chez les étrangers : « Mais, si l'évolution du nombre de chômeurs étrangers apparaît plus favorable, il y a lieu d'interpréter ces chiffres avec prudence dans la mesure où l'évolution du chômage selon la nationalité est influencée par les naturalisations qui se sont accélérées ces dernières années à Bruxelles et qui concernent surtout les populations hors Union européenne »<sup>39</sup>.

Il résulte de la contradiction entre l'offre et la demande d'emploi une situation durable, caractérisée par le chômage de longue durée de demandeurs d'emploi faiblement diplômés et majoritairement jeunes.

### **(3) Harmoniser**

Qu'entendons-nous par le caractère « uni » et « harmonisé » des parties d'une société caractérisée par sa « cohésion sociale » ? N'est-ce pas une gageure que de vouloir susciter la cohésion d'une société quand celle-ci est soumise aux forces de dissociation que sont le creusement des inégalités sociales et l'accentuation du multiculturalisme ? Et au plan local, la cohésion sociale n'est-elle pas souvent en contradiction totale avec l'émancipation des personnes et des groupes ?

Roland Breton, professeur émérite de Géographie à l'université de Paris VIII et spécialiste de la géolinguistique, a sans doute raison de comprendre le multiculturalisme comme un système complexe d'enfermement constitué de cinq « fermetures », de cinq totalités enfermant les individus et les groupes : la langue, l'ethnie, la culture, les institutions et les territoires

---

<sup>36</sup> Pour les données générales touchant l'emploi des étrangers en Belgique, voir : *Immigration en Belgique, effectifs, mouvements et marché du travail*, rapport 2006 rédigé par la DG de l'économie et du Marché du travail pour le compte de l'OCDE.

<sup>37</sup> Pour les chiffres qui suivent, voir Office régional bruxellois de l'Emploi (ORBEM), *Rapport statistique 2005*.

<sup>38</sup> Idem, p.36.

<sup>39</sup> Idem, p.29.



géopolitiques.<sup>40</sup> Avant d'être possibilité du métissage et de la communication interculturelle, le multiculturalisme est d'abord la juxtaposition de systèmes fermés.

Et de fait, sur le terrain, dans les quartiers qui se caractérisent par le multiculturalisme et la précarité sociale, c'est d'abord à l'expérience de la fermeture que les animateurs se confrontent. En effet, le repli communautaire et la vie entre soi dans les quartiers concernés induisent bien souvent une pression communautaire qui va dans le sens de la cohésion sociale locale, de telle sorte que les effets de fragmentation sociale ne ressurgissent qu'avec la prise de recul nécessaire, pour, échappant à un point de vue trop localisé, percevoir les effets de juxtaposition des systèmes de fermeture (langues, habillements, pratiques religieuses, institutions scolaires, sociales, publiques, religieuses, économiques etc.).

Dans ces situations locales, la pression sociale ambiante, qui pousse à l'homogénéisation des comportements, au conformisme normatif, au maintien dans le groupe d'origine (parfois dans la cellule familiale restreinte), est un facteur de cohésion sociale local. Restreignant les démarches de sortie du groupe et ne favorisant pas l'intégration sociale dans des contextes plus larges de la société, ce facteur est en même temps un moteur désintégrant la cohésion sociale globale de cette même société.

Pour les travailleurs de terrain, la situation tient du paradoxe. Tout se passe un peu comme si la cohésion sociale locale était en contradiction avec la recherche de la cohésion globale de la société. Il leur faut, en quelque sorte, lutter contre le caractère oppressant de la cohésion sociale locale pour favoriser l'émancipation individuelle et collective dans la société. En même temps, sachant que le public local est fragilisé, et dès lors ne se sent souvent pas assez fort pour se projeter dans la société globale, les professionnels de terrain doivent renforcer la confiance en soi des personnes en s'appuyant sur les ressorts de la vie quotidienne locale et sur le contexte de vie du quartier et de la communauté d'origine.

En fait, l'émancipation individuelle passe par des pratiques collectives et des solidarités entre des personnes, qui ne sont pas fondées sur des solidarités et des activités communautaires. Il y a changement de « niveau logique ».

Bien qu'il ne s'agisse pas de collectifs militants ou de groupes constitués autour de revendications, ce ne sont pas simplement des groupes affinitaires. Nous pensons plutôt à des groupes de soutien à des trajectoires qui peuvent demeurer individuelles et qui, bien que non revendicatrices, aboutissent inévitablement, à un moment ou à un autre, à une confrontation avec les normes ambiantes et les forces sociales qui produisent la cohésion sociale locale et qui sont souvent représentées par des instances religieuses, des éléments masculins de la famille ou, plus sournoisement, la rumeur anonyme et le qu'en dira-t-on. De ce point de vue, vouloir renforcer la cohésion sociale peut contribuer à l'effacement de la volonté émancipatrice des individus ou des collectifs et à leurs aspirations à évoluer dans une société ouverte.<sup>41</sup>

---

<sup>40</sup> Roland Breton, *Horizons et frontières de l'esprit, comprendre le multiculturalisme*, Ed. Le mot et le reste, Paris, 2006.

<sup>41</sup> Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Ed. du Seuil pour la trad. franç., t1 et 2, Paris, 1979.

De même, la cohabitation contrainte, dans les espaces de la vie quotidienne, de personnes que la fragmentation sociale a, à la fois, distancées (en accentuant les différences socioéconomiques et culturelles) et rapprochées (par juxtaposition), est davantage la source d'affrontements tragiques que d'harmonie : « Pour comprendre ce qui se passe dans des lieux qui, comme les « cités » ou les « grands ensembles », et aussi nombre d'établissements scolaires, rapprochent des gens que tout sépare, les obligeant à cohabiter, soit dans l'ignorance ou dans l'incompréhension mutuelle, soit dans le conflit, latent ou déclaré, avec toutes les souffrances qui en résultent, il ne suffit pas de rendre raison de chacun des points de vue saisi à l'état séparé. Il faut aussi les confronter comme ils le sont dans la réalité, non pour les relativiser, en laissant jouer à l'infini le jeu des images croisées, mais, tout au contraire, pour faire apparaître, par le simple effet de la juxtaposition, ce qui résulte de l'affrontement des visions du monde différentes ou antagonistes : c'est-à-dire, en certains cas, le tragique qui naît de l'affrontement sans concession ni compromis possible de points de vue incompatibles, parce que également fondés en raison sociale. »<sup>42</sup>

Dans ce sens, quelle est la signification d'une politique de cohésion sociale ? : s'agit-il de réduire, de rendre supportable, de faire prendre conscience ou d'occulter, ce qui est à l'œuvre dans le processus de fragmentation de la société ? Jusqu'à quel point la cohésion a-t-elle pour fin la réduction de la diversité dans l'homogène ? Jusqu'à quel point est-elle compatible avec l'épanouissement du pluralisme dans la société ? La cohésion sociale est-elle de ce point de vue, peu ou prou, une sorte de contestation du pluralisme des convictions et de la diversité des habitus sociaux ?

S'il s'agit en outre de valoriser l'harmonie entre les parties, en quoi sont-elles accordées ou concordantes et quelle place reste-t-il pour les dynamiques et les transformations sociales dont on sait qu'elles se nourrissent du désaccord entre les opinions et du conflit social ?

On verra plus loin que ces questions ont un impact aussi bien sur le fonctionnement démocratique que sur la mise en œuvre de projets sur le terrain de la cohésion sociale. Notons toutefois déjà que, poussée à la limite, la cohésion sociale est tendanciellement en contradiction avec les fondements d'une société démocratique et de la dynamique démocratique. Nous entendons par là que la démocratie est un régime politique qui, à sa façon, consiste à gérer pacifiquement les désaccords et les conflits afin de dégager des accords temporaires auxquels la majorité des citoyens adhèrent et ce, sans que ces accords ne lèsent les intérêts fondamentaux des minorités. L'exercice de la prise de décision passe, comme on le sait, par l'exercice public de la raison et du débat contradictoire et informé qui suppose le pluralisme et l'expression libre de la pluralité des opinions.<sup>43</sup>

Ces différentes questions renvoient à l'enjeu des objectifs d'une politique de cohésion sociale et demandent de faire la part entre ce qui est de l'ordre des faits et du souhaitable. Nous examinerons dans le chapitre suivant ce qu'il en est de l'objet et des buts de la politique de cohésion sociale menée dans la Région de Bruxelles-Capitale.

---

<sup>42</sup> Pierre Bourdieu (sous la direction de), *La misère du monde*, Ed. du Seuil, Paris, 1993, p.13.

<sup>43</sup> Jürgen Habermas, *L'espace public*, Ed. Payot, Paris, 1978 pour la traduction française.

### **CHAPITRE III : Le décret relatif à la cohésion sociale adopté par la Commission communautaire française le 30 avril 2004**

#### *Introduction*

Le 30 avril 2004 et suite à un long parcours législatif qui dura plusieurs années, la Commission communautaire française adoptait le décret relatif à la cohésion sociale. La vocation de ce décret était de regrouper des politiques convergentes et des moyens financiers au sein d'un même dispositif : le programme Intégration-Cohabitation, l'article budgétaire de l'insertion sociale de la Cocof et le programme intitulé « Eté jeunes ».

L'objet de cette étude n'étant pas d'analyser l'histoire du processus institutionnel d'adoption du décret, nous ne retracerons pas les péripéties politiques et les tractations dont le texte fut l'occasion. De même, nous n'étudierons pas les flux financiers, la façon dont les moyens publics sont utilisés, ou encore, l'organisation institutionnelle (acteurs, modes de la prise de décisions, répartition des rôles, contrôle, etc.).

Il ne s'agira pas davantage de faire une comparaison entre les politiques de cohésion et d'intégration sociales mises en œuvre aux différents niveaux de pouvoir de notre Etat singulier, à savoir les régions, les niveaux fédéral et européen ou de s'intéresser aux politiques sectorielles qui ciblent des publics particuliers ou des problématiques spécifiques (par exemple, l'intégration des handicapés ou l'insertion socioprofessionnelle).

Notre propos est plutôt de resituer la description et l'analyse d'une pratique de terrain dans son contexte institutionnel. S'agissant de facto d'une forme particulière de partenariat entre une autorité publique qui assure le financement et un acteur privé associatif, il était intéressant de resituer l'action par rapport au cadre décretaal qui la rend possible et, en quelque sorte, lui confère sa légitimité. En ce sens, le présent chapitre s'intéressera surtout à la définition de la cohésion sociale inscrite dans le décret, pour essayer de dégager les critères qui définissent, selon le décret, une action portant sur la cohésion sociale.

Le décret relatif à la cohésion sociale est voté en vertu de l'article 128 de la Constitution, qui attribue aux Communautés les matières personnalisables, et de la possibilité, prévue par l'article 138 de la Constitution, que certaines compétences de la Communauté française soient exercées dans la Région de Bruxelles-Capitale par le groupe linguistique français du Parlement et de son Collège de la Région de Bruxelles-Capitale. En conséquence de quoi, l'exécution du décret est confiée à l'administration de la Cocof et des moyens financiers sont attribués en vertu de l'article 178 de la Constitution.

#### *La définition de la cohésion sociale et ses trois niveaux (le global, le local, le collectif)*

Le décret s'inscrit dans le cadre de la volonté du Collège de mettre « tout en œuvre pour garantir la cohésion sociale sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et soutenir ceux qui y oeuvrent ». (art.3)

**La cohésion sociale est définie de la façon suivante :** « Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en oeuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau. » (art.3)

De cette définition, il ressort que la cohésion sociale est considérée en tant que « processus social ». Celui-ci est défini dans une perspective positive et négative. D'un côté, il s'agit des processus sociaux qui contribuent à assurer, à tous les individus ou groupes d'individus, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. De l'autre, il est question des processus qui visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociales.

Ces processus sont soutenus par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en oeuvre par différents moyens, dont le développement d'actions communautaire de quartier et le travail en réseau qui sont cités dans le décret comme ayant une valeur exemplaire.

Dans son versant positif, la définition invoque des processus sociaux qui « contribuent à assurer », à des bénéficiaires définis soit en tant qu'individus, soit en tant que groupes d'individus, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel. Ces processus sont donc très largement considérés. Ils portent d'une part sur l'égalisation des chances et des conditions : une action réparatrice sensée rétablir chacun sur la même « ligne de départ » et de réduire les inégalités de condition dans la tradition des politiques de discrimination positive. De l'autre, ils contribuent à assurer le bien-être économique, social et culturel. Il ne s'agit pas dans cette optique de réduire une fracture sociale ou socioculturelle, mais, positivement, de viser le bien-être.

On sait combien il serait difficile de définir ce qu'est le bien-être et de fixer un niveau à partir duquel l'existence est bonne. On rejoint ici le thème philosophique général de la « vie bonne » auquel on ne peut rattacher qu'une seule conception, en particulier dans une société démocratique fondée et garante du pluralisme.

Le décret se garde donc bien de définir ce qu'il entend par le bien-être, mais il précise ses intentions de façon restrictive en identifiant la perspective selon laquelle le bien-être, l'égalité des conditions et des chances sont prises en considération. Ceux-ci sont envisagés « afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu ». C'est donc dans la mesure où les processus sociaux évoqués permettent la participation de chacun à la société et la reconnaissance au sein de celle-ci, qu'ils sont pris en compte.

En conséquence, et nous retrouvons le versant « négatif » de la définition, sont concernés les processus qui visent en particulier la lutte contre tout ce qui s'oppose au bien-être et à l'égalité des chances et des conditions en tant que fondement de la participation et de la reconnaissance, à savoir toutes les formes de discrimination et d'exclusion sociale. Ce ne sont cependant pas tous les processus de lutte qui sont pris en considération, mais seulement ceux qui passent par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales.

Ce faisant, le décret introduit une tension au niveau des publics visés entre, d'une part, sa cible universaliste (« tous les individus ou groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé ») – nous ne sommes pas de ce point de vue dans une politique de discrimination positive-, et d'autre part, la restriction qui résulte de la prise en considération des politiques menées en direction des « différentes communautés locales ». Les précisions apportées dans la suite du décret renforceront la spécification des communautés locales prises en compte dans l'optique des politiques de discrimination positive.

Mais, quoi qu'il en soit de cette question, le décret induit ainsi une tension entre la cohésion sociale prise en considération au niveau de tous les individus et groupes d'individus de la région bruxelloise et la cohésion sociale au niveau des « communautés locales ». Cette tension est renforcée par la portée générale du décret (qui vise à « garantir la cohésion sociale sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale » art.3) et les communautés locales directement concernées.

Introduisant par la suite, au niveau du choix des moyens, les dispositifs qui privilégient le développement communautaire et les pratiques de réseau, le décret identifie un troisième niveau de cohésion sociale : celui qui résulte de la dynamique propre aux groupes solidarisés autour d'un projet visant leur développement. C'est ce qui nous conduit à poser la distinction de trois niveaux de cohésion, évoquée déjà dans le chapitre précédent et qui nous servira, dans la suite, d'outil opératoire d'analyse : la cohésion sociale au niveau global, au niveau des communautés locales et des collectifs en projet.

Les articles 4, 5 et 6 du décret ciblent, avec précision, les destinataires de la politique de cohésion sociale ainsi que le mode de détermination ou d'identification des publics bénéficiaires. Notons, pour commencer, que la dualité de la cohésion sociale et locale se retrouve au niveau de l'attribution des moyens en fonction de la destination d'une partie du budget (20%) à des projets de portée régionale (« Le Collège peut également soutenir directement, selon les modalités prévues aux articles 12 à 14, des projets d'intérêt régional, intercommunal ou des projets qui n'ont pas été inclus dans un contrat communal de cohésion sociale. Il conclut dans ce cas avec l'association concernée un contrat régional de cohésion sociale » art. 5) et 80% des moyens aux projets locaux.

Le décret cible le public des bénéficiaires à travers une double évaluation. D'une part, l'évaluation des « besoins et problèmes des personnes et des groupes de personnes concernés au regard des principes visés à l'article 3 » (art. 4) ; d'autre part, l'évaluation des besoins des

collectivités locales que sont les communes. Il en résulte un montage institutionnel complexe qui présente des avantages et des inconvénients dont nous ne discuterons pas ici.

Pour être éligibles, les communes doivent faire partie de l'EDRLR (l'Espace de développement renforcé du logement et de la rénovation tel que délimité par le Plan régional de développement pris en exécution des articles 16 à 24 de l'ordonnance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 août 1991 organique de la Planification de l'Urbanisme). Par ailleurs, le Collège évalue au regard «des indices socio-économiques des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, tel que définis à l'article 6 ». (art.4)

Ces critères de pondération des budgets sont les suivants : densité de la population, pourcentage d'étrangers inscrits au registre d'attente ou au registre des étrangers, pourcentage de personnes bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide sociale financière équivalente à ce revenu, impôt des personnes physiques, faible commodité des logements, vétusté des logements, faiblesse d'accès à Internet, absence de véhicule automobile, fragilité socio-sanitaire, part de subside régional dans les contrats de sécurité et de prévention, part dans la dotation générale aux communes. (art. 6)

## **CHAPITRE IV : Le chœur de la cohésion sociale**

### **a) Introduction**

Dans le chapitre qui précède, nous avons montré que le cadre légal de la cohésion sociale au sein de la Région de Bruxelles-Capitale définissait celle-ci comme l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer, à tous les individus ou groupes d'individus, l'égalité des chances et des conditions, ainsi que le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre la participation et la reconnaissance de chacun dans la société. Ces processus peuvent prendre la forme d'une lutte contre les facteurs de désintégration sociale, qu'ils résultent de la discrimination ou de l'exclusion. Le décret mobilise trois dimensions, complémentaires et en tension dialectique, de la cohésion sociale dont nous essayerons de montrer, dans ce qui suit, le retentissement sur l'action : la cohésion sociale au niveau régional, au niveau des communautés locales, et des collectifs en projet.

Les apports théoriques du premier chapitre permettent de mettre l'accent sur plusieurs aspects importants des enjeux d'une politique de cohésion sociale.

Les analyses d'Axel Honneth focalisent l'attention sur l'importance des processus de reconnaissance dans la constitution identitaire des individus et des groupes et sur le caractère destructif du mépris dans ses différentes formes, considéré comme l'expression d'une pathologie sociale dans la tradition de la Théorie critique de l'Ecole sociologique de Francfort. Elles montrent également que les processus de reconnaissance se développent sur divers plans, dans les relations interpersonnelles, juridiques et morales, les apports de chacun aux buts poursuivis par la société (la « participation »), à travers le travail notamment. A chacun de ses niveaux, correspond un certain type de rapport à soi, caractérisé comme confiance en soi, respect de soi et estime de soi. Outre la souffrance qu'elle suscite chez les individus qui en sont la victime, la privation de la reconnaissance suscite des luttes pour la gratitude qui peuvent s'exprimer à ces trois niveaux. L'œuvre d'Axel Honneth montre également le caractère ambivalent de l'individuation qui, de libératrice qu'elle était, peut apparaître, au contraire, comme intégrée aux buts stratégiques du système d'exploitation et, ainsi, source d'une nouvelle forme d'aliénation qui laisse les individus avec le sentiment intime de la vacuité et du non sens de leur existence.

Les propositions d'Alain Touraine vont également dans le sens d'une sorte de reconquête du sujet et de sa liberté personnelle, qui rejette à la fois le pouvoir absolu des marchés et la dictature des communautés, en s'opposant autant à la désocialisation qui résulte du marché économique que de la fermeture communautariste. Selon Touraine, l'intégration sociale procède, ce faisant, non seulement du travail, de la reconnaissance des droits subjectifs des individus et de leur identité culturelle et sociale, mais aussi de l'affirmation du sujet, en tant qu'être autonome, producteur de sa propre vie. Cette revendication du sujet contre le système débouche sur un enjeu de démocratie culturelle qui lie la diversité culturelle au caractère inégalitaire des rapports de domination. Il vise la recomposition du monde, c'est-à-dire, la réappropriation par le sujet de tout ce qui avait été exclu par la Modernité instrumentale, technicienne et rationaliste.

Cette réappropriation par le sujet de toutes les facettes de l'existence ne peut cependant s'effectuer dans la solitude du sujet. Elle ne peut se réaliser selon Alain Touraine, que par des

pratiques sociales qui renouent avec la perspective de l'actionnalisme, cher au sociologue français.

Les travaux de Jean-Daniel Reynaud nous aident à mieux comprendre les processus de cohésion sociale dans les groupes. Ceux-ci sont régulés et constitués dans leur identité par un système de normes correspondant au projet et aux finalités collectifs du groupe. Du fait d'être liées à l'existence même du groupe, les règles tirent leur caractère contraignant, de son projet et de ses finalités. Toutefois elles ne peuvent exercer correctement leur rôle régulateur que si le groupe a le sentiment de mener un tel projet, et si, ce faisant, il prend également la pleine conscience de lui-même en tant que groupe. Cette connaissance de soi induit une véritable invention du groupe.

Dans les sociétés complexes, il peut exister plusieurs systèmes de régulation, concurrents, opposés ou complémentaires, dont les interactions ont un rôle transformateur sur les règles des systèmes en présence. Ces processus sont directement liés à l'action des individus chaque fois qu'ils mobilisent une règle et que, ce faisant, ils lui donnent une légitimité. En quelque sorte, le groupe s'actualise dans l'activité des individus à travers des effets de normativité qu'ils produisent. Trois grands mécanismes assurent la persistance de la cohésion sociale : la sanction, l'accord et la légitimité.

Quant au deuxième chapitre, il nous a permis de situer, dans son contexte bruxellois, la problématique de la cohésion sociale en insistant sur trois aspects :

- la confrontation dans la constitution de la représentation de la cohésion/fragmentation sociale de la Région bruxelloise du regard (ou des facteurs) socioéconomique(s) et socioculturel(s) (voire de l'ethnisation du regard) ;
- la mise au jour objective de la fragmentation sociale via les indicateurs géographiques, sociaux, économiques et culturels ;
- les ambiguïtés de la cohésion sociale, balançant entre le niveau des faits et celui du souhaitable, entre le souci de l'harmonie du tout et de la conflictualité dynamique des parties.

### **b) Le récit d'une expérience : la chorale des mamans de l'école communale n°7 à Molenbeek-Saint-Jean**

Tout a débuté par une initiative de la directrice de l'école 7 « Arc-en-ciel » (rue Ribaucourt à Molenbeek), Mme Herings. Celle-ci avait décidé de mettre sur pied une fête symboliquement adressée à tous qu'elle avait intitulée « la Fête de la lumière », le 21 décembre, date du solstice d'hiver, dans le but de figurer la lutte de la lumière contre les ténèbres (de l'obscurantisme...). En 2002, le groupe des mamans animé par une animatrice de la Ligue propose de participer à la fête. La directrice leur suggère de le faire sous la forme du chant. Une animatrice capable d'animer un tel atelier est contactée. Il s'agit d'Anne Robert, la sexologue du Planning familial du Karreveld, qui sera l'âme chantante de la chorale jusqu'à sa dissolution en juin 2006. Elle fait équipe avec Catherine Proano-Garcia, alors animatrice de la Ligue, qui constitue, avec le groupe des mamans qu'elle anime, la chorale des femmes Arc-en-ciel. Y ont participé des mamans venant d'une multitude de pays (Belgique, Maroc, Guinée, Sicile, etc.).



Au fil du temps, le groupe s'étoffe et des rituels font leur apparition pour instaurer un climat de confiance (ex. : fêter les anniversaires des mamans). Pour les mamans, la chorale est devenue le grand moment de la semaine, un moment de bonheur, de convivialité, de détente, un moment pour oublier les soucis de la vie quotidienne, pour se livrer, partager le vécu parfois difficile (mariages forcés, mères à 15 ans,...).

Les chants choisis sortent du répertoire de la chanson française. Ils constituent un excellent vecteur pour la pratique de la langue française qui est un des axes du projet global mené par la Ligue dans l'école.

Karine Chave, animatrice à la Ligue, remplace Catherine Proano-Garcia et reprend le projet en janvier 2004. A la même époque le projet dépasse les murs de l'école : des mamans de l'école 10 viennent en effet compléter le groupe.

Parvenu à ce stade, le projet prend une nouvelle extension et les « événements » commencent à faire leur apparition. C'est que, entretemps, le répertoire de la chorale s'est étoffé, la qualité des prestations, les compétences et la confiance en soi se sont développées. Le bouche à oreille prend de l'ampleur, on parle de cette chorale dans le quartier, et à ce moment, commencent à arriver des invitations à se produire en public. La chorale chante lors de l'inauguration du parc du quartier Bonnevie. Les mamans chantent dans leur quartier, devant leurs voisins. Cette étape marque un nouveau départ pour le projet.

Peut-être est-il difficile de se représenter le courage nécessaire aux femmes pour vaincre leur timidité « naturelle », mais surtout pour affronter le qu'en-dira-t-on et transgresser les règles sociales traditionnelles qui, dans le milieu musulman très fermé où se trouvent les deux écoles concernées, exerce une pression très forte sur la communauté locale. Dès ce moment, les prestations publiques vont pourtant se multiplier :

- Lors des fêtes des écoles 7 et 10 ;
- Sur invitation de la Maison de la Culture pour animer le marché le jeudi matin, les mamans chantent sur les marches de la maison communale en octobre 2004,<sup>44</sup>
- Par la création d'une comédie musicale sur le thème de la santé en collaboration avec Maïté, professeur d'improvisation théâtrale qui travaillait avec les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires et avait pour projet une pièce de théâtre sur l'alimentation saine. Elle propose aux mamans de la chorale de participer au projet et celles-ci acceptent. Certaines des mamans écrivent les textes avec les enfants en classe. Un sketch est notamment entièrement écrit et joué par les mamans. Une fois les textes en main, le musicien Daniel Dejean compose un livret musical. Ce projet implique un énorme travail de répétition entre les mamans et les enfants. Des répétitions publiques sont assurées à l'école 7 devant les maternelles et les primaires. La représentation a finalement lieu en juin 2005 au théâtre de la Montagne Magique devant les élèves des écoles 5, 7, 10 et 13, et en présence du bourgmestre Philippe Moureaux. La comédie musicale sera rejouée en septembre 2005 à l'école communale n°5 de Molenbeek ;

---

<sup>44</sup> Avec cette prestation, la chorale toucha les limites de ce qui était acceptable dans la communauté locale et les familles. Certaines mamans devront renoncer à participer sous la pression de leur mari, lui-même parfois influencé par les « instances morales » du quartier (café, rumeur, réputation, mosquée). Les mamans décideront de ne plus réitérer l'expérience du marché.

- Le 21 mai 2005, lors de « Ransfiesta », la fête de la rue Ransfort où se trouve l'école 10, le comité d'organisation demande à la chorale de se produire,  
En juin 2005, l'asbl « La Porte Verte » (école de français rue Hacq) propose à la chorale de chanter lors de la remise des diplômes. A cette occasion, Karine Chave, l'animatrice de la Ligue, rencontre la responsable du restaurant social « Snijboontje », qui, très enthousiasmée par le projet, invite à la chorale à chanter dans ce restaurant en septembre 2005 ;

Morgane Le Foulgoc reprend temporairement le projet durant le congé de maternité de Karine Chave. Pendant cette dernière période, la chorale se produit encore deux fois avant sa dissolution suite au départ des mamans qui constituaient le noyau du groupe (les enfants, ayant grandi, quittent l'école...) ;

- En février 2006, la comédie musicale est représentée une dernière fois ;

- En juin 2006, la chorale apprend une chanson à toute l'école 7, de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 6<sup>e</sup> primaire. Durant le printemps, tous les mardis et jeudis, enfants, professeurs et chorale répètent une chanson de Guy Béart « La Couleur du temps ». Les 300 enfants font une représentation devant les élèves des écoles 5 et 10 et le Bourgmestre de la commune, Philippe Moureaux.

### **c) Analyse**

Nous souhaiterions mettre en évidence quelques aspects du projet qui nous semblent significatifs dans la démarche de cohésion sociale.

#### 1. La constitution du groupe

Dans la phase initiale du projet, le groupe des mamans de l'école est déjà constitué et une relation de confiance existe entre l'animatrice, l'équipe éducative et les femmes. Dans le cadre de son action pour faciliter la communication entre les parents et l'école, la Ligue est présente dans l'école depuis le milieu des années nonante : un groupe de femmes se réunit régulièrement lors des « accueils de mamans » et pratiquent différentes activités tournées vers les questions d'éducation, le français, des actions pour soutenir l'école, etc.

La chorale ne naît cependant pas spontanément. Au départ, il y a en effet une commande de la directrice de l'établissement scolaire qui propose aux femmes de participer (elles l'ont déjà fait auparavant dans d'autres circonstances et avec d'autres apports) à une fête de l'école en chantant. Aussi étonnante soit-elle, les mamans adhèrent à l'idée. La participation de la travailleuse du planning, indépendamment de sa personnalité et de son dynamisme, aura un impact déterminant. La chorale constitue bien sûr une occasion où l'on chante en chœur mais surtout, un moment d'une grande convivialité : Le projet a permis aux mamans de se livrer, de briser leur isolement social et familial, de prendre confiance en elles. La chorale est très vite devenue un lieu de ressourcement, un endroit où il est possible d'aborder, entre femmes et dans la discrétion, les problèmes de couple, les difficultés familiales, financières, les craintes par rapport à l'avenir et notamment par rapport au risque de voir les enfants « mal tourner » ou avoir reçu une formation insuffisante, etc.

Très rapidement, des normes ont été établies informellement et puis discutées, adoptées, remises en question, rétablies, ... par les mamans. Sans parler des horaires et des questions de ponctualité ou de régularité que les femmes ne peuvent pas toujours respecter, des principes ont été progressivement fixés et ont structuré la vie du groupe. Deux grandes règles étaient constitutives

de l'existence même du groupe et de ses finalités : la confidentialité de ce qui était dit dans le groupe (ce qui est dit au groupe lui appartient), l'écoute et le respect réciproque des personnes. Sans ces règles, le groupe support de la chorale n'aurait non seulement pas pu fonctionner, mais il n'aurait pu durer car la « police des familles » n'aurait eu de cesse d'essayer de mettre fin à la participation des femmes.

Si ces dernières ne sont pas à l'origine de l'idée de chanter collectivement, le chœur est très vite devenu leur projet. Cette appropriation très rapide résulte sans doute de la conjugaison de différents facteurs dont il est difficile de dénouer l'écheveau. L'expérience du chant choral a certainement été un élément émotionnel pour souder le groupe. Chanter en groupe procure, en effet, un sentiment très fort et la pratique collective aide les plus timides à sortir de leur réserve et à s'essayer à une activité qu'elles n'auraient jamais osé faire seules. Par ailleurs, la perspective de se produire en public (voir plus loin la question du tabou), l'émotion que cela suppose, et la cohésion qui en résulte pour assurer la réussite collective ont également dû contribuer à la solidarisation émotionnelle des personnes. De plus, il faut réaliser que les femmes de la chorale mènent souvent une vie difficile qui les confronte à toutes sortes de problèmes dont elles ne sont jamais certaines de sortir victorieuses. Les coups de blues dans le groupe ont été fréquents, le désespoir parfois, le sentiment de l'impasse et la détresse qui résulte de l'impuissance, du sentiment d'être livrées seules face à des problèmes insurmontables ... Mais aussi beaucoup de moments de joie et d'enthousiasme : des petits bonheurs dans la grisaille du quotidien. Pour les femmes du groupe, la chorale est vraiment un moment de refuge, un endroit pour parler, se dire, se rassurer, retrouver de l'énergie.

## 2. L'enjeu de la réciprocité

Les animatrices du projet, et c'est l'une des difficultés de leur tâche, doivent établir, avec les mamans, la juste distance, et entrer dans des relations qui ne sont pas à sens unique. Dans un projet qui implique une telle proximité et un tel rapport de confiance, le travailleur social ne peut se cantonner dans une aide de nature unilatérale. Les animatrices doivent entrer dans une véritable relation avec les femmes, c'est-à-dire, faite de réciprocité et de reconnaissance. C'est une situation très dommageable dans un travail sur la cohésion sociale que d'observer, dans la relation d'aide, une posture de non réciprocité. Les rapports humains authentiques supposent une interaction et une implication mutuelle qui sont à la base du respect d'autrui. Refuser dans la relation d'aide cette réciprocité conduit en fait à méconnaître l'autre, à l'enfermer dans sa posture de personne précarisée et aidée, c'est la rejeter dans l'éloignement de l'indifférence. Pour les animatrices, construire cette solidarité implique un engagement personnel qui va au-delà de ce qui est habituellement attendu d'un professionnel.

L'enjeu de la réciprocité est tout particulièrement important avec les femmes que nous rencontrons sur le terrain des projets de la Ligue. Bien souvent, celles-ci ne rencontrent pas, dans leur vie quotidienne, une juste reconnaissance pour leur apport dans la vie familiale et sociale. Un certain nombre d'entre elles sont (ou ont tendance à être) confinées chez elles. Elles n'ont que rarement une activité professionnelle, leur niveau de formation est très faible, notamment si l'épouse a été mariée au pays. C'est donc auprès de leurs pairs et des animatrices chargées de l'animation de la chorale qu'elles vont chercher et trouver la reconnaissance dont elles ont besoin

comme tout être humain. Ce faisant, le projet de chorale peut passer du paradigme de l'aide à celui de l'entraide.<sup>45</sup>

### 3. De l'individuel au collectif

Par ailleurs, en passant de l'individuel au collectif, de l'expérience singulière et de la trajectoire personnelle à une évolution collective dans un projet commun, les femmes découvrent la possibilité concrète de rencontrer leurs aspirations profondes à se sentir utiles et capables de contribuer au bien-être de leurs enfants et des autres personnes.

Il ne s'agissait pas simplement de chanter, mais de proposer des représentations de la chorale, d'abord dans des circonstances festives de la vie scolaire et, progressivement, dans d'autres occasions de la vie quotidienne du quartier. Pour des mamans souvent socialement assistées et, dans presque tous les cas, dépendantes, il y avait là l'occasion de sortir de la sujétion dans laquelle l'organisation sociale de leur précarité les maintient en les coinçant dans la relation asymétrique de l'assistance : « C'est ce qu'on observe dans l'assistance, car cette dernière institue une séparation nette entre « ceux qui paient » et « ceux qui reçoivent ». D'un côté, les pauvres sont les seuls à recevoir une aide, de l'autre, au niveau de la contribution *socialement reconnue*, ils sont les seuls à en être exemptés. L'assistance viole la norme de la réciprocité parce qu'elle dissocie « ceux qui paient » de « ceux qui reçoivent ». »<sup>46</sup>

A travers la chorale, elles vont trouver une opportunité « de se rendre utiles » à la collectivité, et partant, de trouver la possibilité de **gagner** la reconnaissance qu'elles attendent de leur environnement.

### 4. L'enjeu de l'émancipation de sujets « auteurs de leur vie »

Si l'objectif de la participation à la société, c'est-à-dire, la possibilité pour chacun de contribuer aux finalités de la société ou de la collectivité locale, et la reconnaissance qui en découle, sont pour nous des éléments clés d'un projet qui vise la cohésion sociale, ce but n'est néanmoins pas suffisant. Sans pondération, ces deux aspects peuvent en effet conduire tout droit à une logique sacrificielle du don de soi, à une sorte d'héroïsation sans héroïnes, et culminer dans le maintien du système social oppressif dans lequel les femmes que nous côtoyons cherchent leur chemin. Ces deux objectifs de participation et de reconnaissance doivent être intimement liés à l'émancipation des individus et des groupes. A ce sujet, le décret sur la cohésion sociale de la Région de Bruxelles-Capitale est décevant car il demeure muet sur ce plan.

Certes, un lecteur humaniste et progressiste considérera très probablement qu'il va de soi que les intentions du décret vont dans le sens de l'émancipation des personnes. Toutefois le décret ne le dit pas. Cela signifie, d'une part, qu'une autre lecture peut en être faite, d'autre part, qu'aucune norme légale n'impose aux opérateurs privés, qui sont subventionnés pour réaliser les projets, ou au pouvoir subventionnant, qui opère le choix des projets, l'intégration de la dimension émancipatrice.

En ce qui concerne la Ligue, il est certain que participation, reconnaissance et autonomisation des personnes sont indissociables. Mais il ne faudrait pas en déduire que l'enjeu de

---

<sup>45</sup> Christiane Besson et Jérôme Guay, Profession travailleur social, Ed. Gaëtan Morin, Paris, 2000, p. 243 et suivantes

<sup>46</sup> Sylvie Morel, *Les logiques de la réciprocité*, Ed. PUF, Paris, 2000, p. 63

l'émancipation est facile à rencontrer. Il induit en effet des difficultés particulières qui ont trait au caractère processuel (individuel et collectif) de l'émancipation, à la teneur de conflictualité qu'il recèle (en particulier par rapport aux normes du groupe d'origine et de la cohésion sociale locale) et à la difficulté de poser une limite à ce processus pouvant conduire à une rupture, c'est-à-dire, à la sortie du groupe d'origine (volontaire ou par exclusion), de telle manière que la limite, toujours fluctuante et renégociée, apparaisse comme légitime, autant aux femmes qu'aux animatrices professionnelles qui les accompagnent. Ce sont ces points qui seront développés dans les paragraphes suivants.

## 5. Le processus de l'émancipation

Le processus de l'émancipation passe par différentes étapes dans le cadre du projet de la chorale. La première étape, parfois infranchissable pour certaines mamans, est la sortie concrète de chez soi (certaines femmes, dont les enfants sont à l'école, ne sortent pas sans être accompagnées), le fait de franchir le seuil de l'école et d'entrer dans le groupe des mamans. Tout ceci suppose bien souvent, soit une autorisation familiale, soit une disponibilité que toutes les femmes n'ont pas, même quand elles n'ont pas d'occupations professionnelles, quand elles doivent s'occuper de leur ménage et d'une famille nombreuse avec des enfants encore en bas âge, ou qu'elles vivent seules avec leurs enfants. Les obstacles à cette étape ne sont pas seulement d'ordre matériel ou extérieur. Ils sont également liés à l'image de soi des femmes qui ont intériorisé la norme sociale (« cette activité m'est-elle bien destinée ? »). La deuxième étape concerne l'intégration dans le groupe. Certaines mamans restent d'abord dans une position d'observatrice, d'autres prennent une part immédiatement plus active aux activités et aux discussions. La barrière linguistique de la langue peut également jouer un rôle. Commence alors une phase qui peut être longue, avec des avancées et des reculs, de prise de confiance en soi et de revalorisation de l'estime de soi. On voit ainsi des mamans retrouver courage et sourire, qui prennent des initiatives personnelles dans le groupe et dans leur vie quotidienne.

Avec l'émergence progressive de la conscience d'appartenir à un groupe, qui fonctionne selon ses règles propres (c'est-à-dire, pas les règles habituelles de la vie quotidienne) et qui a ses finalités particulières, des souhaits font leur apparition. Les femmes entreprennent de parler de « ce qui ne va pas » et la prise de conscience collective de rencontrer les mêmes problèmes ne tarde pas.

Parvenues à ce stade, les mamans ne sont plus très loin de l'expression de revendications collectives, mais le passage à ce niveau ne va pas de soi et ne s'impose pas de lui-même. Par exemple, il était courant que les femmes, en marge de l'activité de chant, discutent des décisions ou des différents aspects de l'école (les repas de la cantine, les prix de la garderie, le volume de travail insuffisant des enfants en 6<sup>e</sup> année, le fait que les activités créatives, comme le théâtre à l'école « ce n'est pas travailler... », les problèmes de violence, le cambriolage de l'école, etc.). Néanmoins, ces discussions ne prennent pas nécessairement la forme de « revendications collectives ». Plus souvent, elles conduisaient à une rencontre avec la direction, à une discussion ou à une séance d'information.

Quant au passage à des actions collectives (indépendamment des activités liées à la chorale), il est maintes fois apparu qu'elles étaient imaginables à long terme, mais elles ne se sont jamais vraiment produites. En fait, les processus de changement qui peuvent passer par des

revendications, des mouvements de révolte, de rupture ou d'accommodement, concernent d'abord les aspects les plus concrets de la vie personnelle : c'est-à-dire, l'autonomisation de soi et la volonté d'être l'auteur de sa propre vie.

Ce processus place les animatrices devant une responsabilité qui n'est jamais facile à assumer et institutionnellement parlant, la Ligue ne pousse pas les animatrices à susciter un développement de l'autonomisation qui aille au-delà de ce que les femmes pourront assumer. Ce respect de chacun a pour conséquence une sorte d'auto limitation du projet, en ce sens que nous ne considérons pas les revendications et les actions collectives, notamment celles qui portent des enjeux de citoyenneté politique, comme une finalité en soi. Cette auto limitation peut amener, chez les animatrices un sentiment de frustration de ne pouvoir aller « plus loin » avec les femmes. Elle les renvoie surtout à la question de la responsabilité personnelle.

Deux exemples permettront de comprendre le type de situation dans lequel les animatrices de la chorale se sont trouvées. L'une des participantes, sicilienne d'origine et mariée pendant une vingtaine d'années avec un marocain, a subi le martyr d'une femme battue. La chorale lui apporte, au départ, une bouffée d'oxygène, elle participe à tous les projets en marge de la chorale au point de devenir un pilier du groupe. Avec la reprise de confiance en soi et l'amélioration de l'estime de soi, la femme finit par décider de rompre et de « jeter dehors » son mari.

Autre exemple, celui d'une française, convertie à un Islam rigoriste et mariée à un marocain. Au début de sa participation, elle était très renfermée, habillée « comme un sac » et jamais maquillée. Au bout d'un certain temps, elle décide de se reprendre en main et fait un régime qui lui fait perdre en peu de temps seize kilos. Entre-temps, son mode d'habillement a complètement changé et elle se maquille. Voilà une femme qui renaît, qui reprend des activités et qui, visiblement, s'épanouit. Mais cette évolution n'est pas appréciée de tous et le mari se montre fort mécontent. Dans la foulée, c'est l'équilibre familial qui est ébranlé. La femme ne supporte plus ses enfants, elle s'interroge, regrette son mariage trop jeune, etc.

Dès lors, la chorale apparaît, selon un point de vue, comme un élément qui sert de point de départ à l'autonomisation du sujet. Mais, d'un autre côté, elle est perçue comme un élément perturbateur, qui vient rompre la cohésion sociale locale. Il n'y a certes pas de responsabilité directe de l'animatrice dans ces évolutions, mais, ces transformations s'effectuant dans des contextes de forte précarité, il faut réaliser que l'autonomisation peut conduire à une plus grande fragilité sociale des femmes (rejet, solitude, difficultés financières, etc.).

## 6. La négociation de la règle sociale

On le comprend, l'animation de projets de cohésion sociale du type de la chorale conduit invariablement, surtout quand l'enjeu d'autonomisation est assumé, à une confrontation plus ou moins déclarée avec les normes sociales de la communauté locale qui contraignent le comportement des femmes dans la vie quotidienne. Les quartiers fonctionnent comme des espaces clos dont il n'est pas facile de s'échapper, même temporairement.

Aussi, les demandes des femmes pour « sortir » du quartier sont-elles fréquentes. Elles ne connaissent d'ailleurs bien souvent presque rien de Bruxelles et de la Belgique en général. Tout aussi importantes sont les sorties dans le quartier. Elles élargissent les ressources personnelles des

femmes (par la connaissance des services qui existent à proximité) et donnent une visibilité, une existence sociale au groupe en tant que groupe. Se produire publiquement avec la chorale de l'école 7 était tout aussi important pour renforcer le groupe en tant que tel.

C'est dire que la cohésion sociale locale, telle qu'elle est perçue d'abord par les animatrices et par les femmes, n'est pas en soi émancipatrice, mais, au contraire, contraignante, pour ne pas dire oppressante. Les collectivités locales fonctionnent souvent comme des communautés closes marquées par le repli communautaire et la vie entre soi où la pression communautaire, qui va dans le sens de la cohésion sociale locale, est puissante. En fait, les effets de fragmentation sociale ne surgissent qu'avec la prise de recul nécessaire, pour, échappant à un point de vue trop localisé, percevoir les effets de juxtaposition des systèmes de fermeture (langues, habillements, pratiques religieuses, institutions scolaires, sociales, publiques, religieuses, économiques etc.).

Dans ces situations locales, la pression sociale ambiante, qui pousse à l'homogénéisation des comportements, au conformisme normatif, au maintien dans le groupe d'origine (parfois dans la cellule familiale restreinte), est un facteur de cohésion sociale local, qui, restreignant les démarches de sortie du groupe, ne favorisent pas l'intégration sociale dans des contextes plus larges de la société. De ce point de vue élargi à la société globale, la cohésion sociale locale est en contradiction avec la finalité poursuivie de favoriser la cohésion sociale globale de cette même société.

Pour les travailleurs de terrain, la situation tient du paradoxe. Il leur faut en quelque sorte lutter contre le caractère oppressant de la cohésion sociale locale pour favoriser l'émancipation individuelle et collective dans la société. En même temps, sachant que le public local est fragilisé, et dès lors ne se sent souvent pas assez fort pour se projeter dans la société globale, les travailleurs doivent renforcer la confiance en soi des personnes en s'appuyant sur les ressorts de la vie quotidienne locale et sur le contexte de vie du quartier et de la communauté d'origine, c'est-à-dire, en s'appuyant sur les normes sociales en vigueur dans la communauté locale. Mais un projet comme la chorale ne peut s'en tenir à la norme sociale locale. Celle-ci contrecarrerait l'existence même de la chorale. Elle doit donc inventer sa propre normativité, et la constituer dans un processus de négociation, qui la place à la marge du système de règles de la collectivité locale et à la marge des normes légales. C'est ce caractère négocié du système de règles du groupe de la chorale, établi en fonction des finalités propres au collectif, et en tenant compte, et des obligations légales (l'animatrice est mandatée pour un certain type d'activité) et des contraintes locales, qui font la spécificité de la démarche. Il induit que l'émancipation individuelle passe par des pratiques collectives et des solidarités entre des personnes, qui ne sont pas fondées sur des solidarités et des activités communautaires. Il y a changement de « niveau logique ».

Bien qu'il ne s'agisse pas de collectifs militants, ou de groupes constitués autour de revendications, il n'est pas simplement question de groupes affinitaires, mais plutôt de groupes de soutien à des trajectoires qui peuvent demeurer individuelles et qui, bien que non revendicatives, aboutissent inévitablement, à un moment ou à un autre, à une confrontation avec les normes ambiantes et les forces sociales qui produisent la cohésion sociale locale. Celles-ci sont souvent représentées par des instances religieuses, des éléments masculins de la famille ou, plus sournoisement, la rumeur anonyme et le qu'en dira-t-on.

De ce point de vue, vouloir renforcer la cohésion sociale au niveau local (c'est l'axe majeur de la politique définie par le décret) peut avoir un effet pervers, en contribuant à l'effacement de la volonté émancipatrice des individus ou des collectifs et à l'expression des aspirations à évoluer dans une société ouverte.



## CONCLUSION

Une société peut être considérée comme juste quand elle donne à chacun des possibilités de constitution identitaire réussie au travers de la participation à la société et par des processus de reconnaissance. Toutefois, les sociétés contemporaines sont animées par une pathologie sociale qui peut prendre des formes particulièrement subtiles du mépris.

Contre les effets de ces pathologies en Région bruxelloise passe, entre autres, par la mise en œuvre de projets dans le cadre du décret sur la cohésion sociale. Mais celle-ci n'est pas une panacée en soi. La cohésion sociale peut paradoxalement devenir oppressante si, en tant que réponse à ces pathologies sociales, à la tendance à l'exclusion sociale et à la discrimination sociale ou culturelle, elle prend la forme du communautarisme ethnique ou culturel. La cohésion sociale des communautés locales induit effectivement des effets de compartimentage de la société et réduit l'autonomie des personnes et des collectifs.

Pour cette raison, et à l'issue de cette étude, il apparaît crucial d'insister sur l'importance d'articuler explicitement participation, reconnaissance et autonomisation des personnes et des groupes, sous peine de renforcer une forme de cohésion sociale qui nous semble incompatible avec les principes d'une démocratie. Lier les trois dimensions suppose d'assumer explicitement dans les actions trois aspects qui nous semblent prédominants :

- la cohésion sociale ne doit pas viser l'homogénéité sociale, mais une sorte d' « optimum de diversité », c'est-à-dire, être garante du pluralisme ;
- la cohésion sociale doit préserver le caractère ouvert des collectivités locales et favoriser l'interconnexion et la communication du niveau local et de la société globale ;
- La cohésion sociale doit considérer comme normale et légitime la dimension conflictuelle qui résulte de la confrontation de systèmes de règles différents et elle doit favoriser la régulation de ces systèmes par des processus négociés pacifiquement.

De même, il nous semble, au terme de cette étude, que la dimension collective est indissociable de cette autonomisation du sujet à laquelle en appelait Alain Touraine. Il ne s'agit de promouvoir, pour autant, ni un individualisme, qui risque de laisser ceux qui auront entamé un parcours d'autonomisation dans un désert relationnel, un no man's land socioculturel, ni un collectivisme, qui subordonnerait systématiquement les intérêts des personnes aux finalités du collectif.

Il s'agit plutôt de trouver, dans la mise en œuvre des projets, le juste équilibre entre les deux, dans la recherche pour tous, de la « vie bonne ».

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Livres**

- BESSON Christiane et GUAY Jérôme, *Profession travailleur social*, Ed. Gaëtan Morin, Paris, 2000.
- BOUVIER Pierre, *Le lien social*, éd. Gallimard, Paris, 2005.
- BOURDIEU Pierre (sous la direction de), *La misère du monde*, Ed. du Seuil, Paris, 1993.
- BRETON Roland, *Horizons et frontières de l'esprit, comprendre le multiculturalisme*, Ed. Le mot et le reste, Paris, 2006.
- Pierre Bourdieu (sous la direction de), *La misère du monde*, Ed. du Seuil, Paris, 1993.
- FASSIN Didier et Eric (Sous la direction de), *De la question sociale à la question raciale ?*, Ed. La Découverte, Paris, 2006.
- HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Ed. du cerf, Paris, 2000.
- HABERMAS Jürgen, *L'espace public*, Ed. Payot, Paris, 1978 pour la traduction française.
- LEVI-STRAUSS Claude , *Le regard éloigné*, Ed. Plon, Paris, 1983
- Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Ed. du Seuil pour la traduction française, t1 et 2, Paris, 1979.
- MOREL Sylvie, *Les logiques de la réciprocité*, Ed. PUF, Paris, 2000.
- REYNAUD Jean-Daniel, *Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale*, éd. Armand Colin, Paris, 1997.
- TODOROV Tzvetan , *Nous et les autres*, Ed. du Seuil, Paris, 1989
- TOURAINE Alain , *Pourrons-nous vivre ensemble ?*, Ed. Librairie Arthème Fayard, Paris, 1997.
- WIEVIORKA Michel (Sous la direction de), *Une société fragmentée ?*, Ed. La Découverte, Paris, 1996.
- DE SPIEGELAER Myriam , *Le baromètre social 2006*, Ed. Observatoire de la Santé et du Social (Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale), Bruxelles, février 2006.

### **Documents**

- PERDAENS Annette et ROESEMS Truus (Direction scientifique: Myriam De Spiegelaere), *8ème rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale*, Ed. Observatoire de la Santé et du Social (Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale), Bruxelles, Juin 2002.
- Office Régional Bruxellois de l'Emploi (ORBEM), *Rapport statistique 2005*.
- *Immigration en Belgique, effectifs, mouvements et marché du travail*, rapport 2006 rédigé par la DG de l'économie et du Marché du travail pour le compte de l'OCDE.
- VANDERMOTTEN, Christian , MARISSAL Pierre, VAN HAMME Gilles, KESTELOOT Christian , SLEGERS Katrien , VANDEN BROUCKE Lien, IPPERSIEL Bertrand , DE BETHUNE Stanislas, NAIKEN Renaud , *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*, Ministère de l'intégration sociale, 2005.